

*Bulletin Municipal
d'Information*

Saint Paul des Landes



2015

Services municipaux

TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE

Ces tarifs, applicables depuis le 1^{er} septembre 2014, résultent de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2014 :

Garderie scolaire			
Matin & mercredi	Soir de 15h30 à 16h30	Soir de 16h30 à 18h30	Transport scolaire en Taxi
Tarif A	Tarif D	Tarif B	Tarif C
Ticket bleu	Ticket vert	Ticket rose	Ticket blanc
0,80 €	0,35 €	1,35 €	0,30 €

Cantine		
Enfants de la commune	Enfants domiciliés hors de la commune	Adultes
2,75 €	3,95 €	5,70 €

Les inscriptions pour le restaurant scolaire se font auprès du secrétariat de mairie et sont prises en compte au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.

- Tous les jours d'inscription demeurent facturés lorsque l'absence n'est pas signalée en Mairie.
- Le repas n'est pas facturé si l'absence est signalée 48 heures à l'avance; Dans le cas où elle est signalée moins de 48 heures à l'avance seul le 1^{er} jour d'absence est facturé.
- La facturation est effectuée environ tous les deux mois par la Trésorerie d'AURILLAC Banlieue.

RAPPEL AUX PARENTS : La garderie scolaire peut désormais être payée avec les Chèques Emploi Service Universel (CESU).

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : sur rendez-vous.

Mardi : 14h à 18h

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

Fax : 04 71 46 40 92

mairie-st-paul-des-landes@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-paul-des-landes.fr

MÉDIATHÈQUE LA GRANGE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : Fermé

Mardi : 15h à 18h

Mercredi : 10h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 15h à 18h

Vendredi : 15h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Tél.: 04 71 46 34 28

mediatheque.st-paul@orange.fr

CCAS - SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

ACCUEIL

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h et 14h à 17h

Jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

Tél.: 04 71 46 30 24

MÉDECINS DE GARDE

- Les nuits de 19h00 à 8h00,
- Les week-ends du samedi à 12h00 au lundi à 8h00
- Les jours fériés...

Continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant.

Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme BONHOMME Emilie assistante sociale du Conseil Général du Cantal reçoit sur rendez vous le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h à la Mairie de SAINT PAUL DES LANDES.

LA POSTE

HORAIRES D'OUVERTURE

du mardi au vendredi :

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

le samedi matin : de 9h00 à 12h00

Dernière levée : 11h30

13 rue de la Mairie

Tél.: 04 71 63 04 27

Etat civil 2014

Décès

- Yvette ROUX, née CHASSAGNE, le 13 janvier
- Denise ESTAMPE née GUILLAUME, le 11 mai
- Eugène BRUGERE, le 10 juin
- Jean Marie TAURAND, le 22 juillet
- Albert SERVANS, le 15 août
- Marie Louise FICHE née SALACROUP, le 26 août
- Gabriel SARRET, le 18 septembre
- Germain CARRIER, le 3 décembre
- Marie-Jeanne CHAMBON née GERMILLAC, le 16 décembre
- Marie ICHER née CASSAGNE, le 24 décembre

Naissances

- Gabin POUILHES, le 8 janvier, Le Bac
- Ilouna DUMAS, le 31 janvier, 7 rue des Cipières
- Lola CHAUSSADE, le 24 février, 15 rue de la Camp Haute
- Emma SIVIGNON, le 16 mai, 35 rue des Rives du Caroffe
- Maxime DUBOSQ, le 25 juin, Les Peyrières
- Virgile LE PAGE, le 8 juillet, La Vialle
- Timéo LAFON, le 23 septembre, 3 rue des Aulnes
- Arthur RIGAL, le 2 octobre, 13 rue des Aulnes
- Lucas VOLPILHAC, le 22 décembre, 5 rue de la Camp- Picou
- Maé BRUEL, le 29 décembre, 3 bis rue des Rives du Caroffe
- Robin APARICIO DA SILVA MOREL, le 31 décembre, 2 rue de Moinac

Mariages

- Fabien BOUYGE et Magalie CHANCEL, le 5 juillet
- Olivier BALDRAN et Cindy BRUCALE, le 19 juillet
- Luc LAMASSE et Valérie CHAUSSADE, le 16 août

]

Mot du Maire


En mars 2014, vous avez élu une nouvelle équipe municipale. En votant majoritairement pour la liste que je conduisais, vous avez manifesté la volonté de poursuivre le développement de Saint Paul des Landes. Nous vous remercions pour votre confiance. Depuis mars 2014, nous poursuivons le travail. Il n'y a pas eu de période d'adaptation et les dossiers avancent. Le Conseil Municipal actuel travaille dans l'intérêt de tous les Saint Paulois.

Saint Paul des Landes est aujourd'hui le théâtre de plusieurs gros chantiers :

- Aménagement de la Zone d'Activités du Garrigoux, entre le Giratoire de la rue du Val d'Auze et la rue de la Camp de Garrigoux ; ce chantier est porté par la Commune,
- Création de 11 logements adaptés personnes à mobilité réduite en rénovant la Maison Juppe, située Grande Rue ; ce chantier est porté par Logisens
- Transformation des Etablissements Faure en un magasin Carrefour, Route de Brive : ce chantier est porté par Carrefour.

Dans cette période où les restrictions financières inquiètent les collectivités, ces chantiers permettent de maintenir de l'activité c'est-à-dire du travail.



]

Sommaire

<i>Services municipaux</i>	<i>P.2</i>
<i>Mot du Maire</i>	<i>P.3</i>
<i>Mot de la Conseillère Générale</i>	<i>P.4</i>
<i>CABA</i>	<i>P.5</i>
<i>SMOCE</i>	<i>P.6</i>
<i>SIVU AUZE Ouest CANTAL</i>	<i>P.7</i>
<i>Elections Municipales</i>	<i>P.10 à 11</i>
<i>Conseils municipaux</i>	<i>P.12 à 19</i>
<i>Développement économique</i>	<i>P.21 à 24</i>

Ces travaux se réalisent à Saint Paul des Landes. Cela montre l'attractivité qu'a notre Commune.

La place de Saint Paul des Landes, gros bourg de 1553 habitants est ainsi devenue incontournable à l'ouest du Bassin d'Aurillac.

La dynamique créée depuis plusieurs années, animée par des élus volontaires, doit continuer. Bien sûr il ne sera pas possible d'ignorer le désengagement de l'Etat au travers des baisses des dotations publiques, imposant aux élus encore davantage d'efforts et de volonté pour continuer à développer notre Commune, mais il sera obligatoire que l'intérêt de la Commune, donc des Saint Paulois, soit pris en compte par tous et ne soit pas sacrifié au profit de tel ou tel intérêt particulier.

Amener Saint Paul des Landes au niveau où se trouve notre Commune n'a pas été facile. Cela a été une construction longue qui doit être confortée et amplifiée.

Pendant les années qui viennent, nous devons adapter la gestion de notre Commune aux nouvelles conditions difficiles imposées par l'Etat. C'est un défi à relever. Notre Commune devra continuer à se développer, à garder et à étendre son attractivité. Cela devra se faire par le travail, par la volonté affichée des élus, par la recherche des partenariats, par des choix. Nous devons être solidaires. Le désengagement de l'Etat ne doit pas être supporté, une fois de plus, par les particuliers.

**Les Elus du Conseil Municipal vous présentent
leurs meilleurs vœux pour que 2015
soit une Bonne Année pour vous.**

Jean-Pierre Dabernat

Maire de Saint Paul des Landes

<i>Vie Scolaire et extra-scolaire</i>	<i>P.25 à 28</i>
<i>Culture</i>	<i>P. 29 à 31</i>
<i>Expositions</i>	<i>P.32 et 33</i>
<i>Vie associative</i>	<i>P.36 à 43</i>





] Mot de la conseillère générale

TRIBUNE DE FLORENCE MARTY CONSEILLÈRE GÉNÉRALE DU CANTON

Force est de constater que notre pays continue de traverser une période d'intense turbulence économique, sociale, politique. Elle témoigne, bien plus que d'une crise, d'une mutation profonde, globale, brutale qui impose aux responsables de la Nation de penser un autre modèle de développement et une autre façon de faire société ensemble. Cela demande du courage, et des efforts partagés.

Face à cette situation difficile, compliquée, périlleuse, nous devons faire preuve de solidarité mais aussi d'invention, de respect et de confiance dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que j'adresse à chacune et chacun d'entre vous mes vœux chaleureux de santé, de bonheur et de réussite personnelle, avec une pensée toute particulière pour ceux qui sont confrontés, directement ou dans leur entourage, à la maladie ou à la difficulté.

Ce début d'année 2015 revêt pour moi une émotion particulière puisqu'il scelle la fin de mon mandat de conseillère générale, et que lors des élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars prochain, St Paul ne sera plus rattaché au Canton d'Aurillac 2.

Je veux, très simplement, dire ici combien cette première expérience d'élue départementale a été riche de formation au sein des instances départementales, mais aussi de liens humains tissés avec vous tous, habitants, associations, personnels communaux et élus.

Je me suis efforcée d'inscrire mon action dans le concret en étant régulièrement présente sur le terrain pour soutenir les associations, et en tenant des permanences mensuelles dans les quatre communes du canton pour épauler les demandes particulières des habitants.

Toutes ces rencontres ont conforté les valeurs politiques que je défends. Loin des clichés assénés en boucle, elles m'ont permis de toucher du doigt la fragilité de plus en plus prégnante de certaines familles en difficultés et qui sont, souvent, victime de la double peine d'un regard négatif.

Elles m'ont aussi permis de mesurer, si besoin était, toute la richesse du tissu associatif qui oeuvre au quotidien pour le lien social et la qualité de vie des habitants, quelles que soient leurs situations.

J'ai appuyé et valoriser dans les différentes instances départementales les dossiers que la Municipalité a porté avec volontarisme pour développer la commune et offrir aux St Paulois des services de proximité de qualité.

Le projet de création d'une « Résidence Autonomie » adapté aux personnes à mobilité réduite répond à cet objectif. Il devrait pouvoir s'inscrire dans le futur Schéma Départemental de l'Autonomie qui sera arrêté prochainement.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le Président Descoeur a affiché sa volonté de reconduire en 2015 une

enveloppe équivalente à celle de 2014 pour le FEC (Fond d'Équipement des Communes). Dans un contexte de disette financière, c'est un choix qu'il faut saluer car le FEC est parfois la seule aide apportée aux projets communaux. Reste cependant à préciser comment cette enveloppe sera répartie à l'avenir dans la configuration de 15 cantons au lieu de 27 actuellement.

Avec plus de 1500 habitants, ST PAUL devient la première ville de l'un de ces 15 nouveaux cantons. Le poids de sa population, sa position de Bourg principal sur l'ouest du bassin d'Aurillac, représentent donc un enjeu important pour les élections départementales de mars prochain. Sa représentation au sein de la future Assemblée Départementale semblerait, de ce point de vue, légitime.

La répartition des compétences entre les différentes collectivités sera fixée au terme du débat parlementaire ouvert en décembre. Il est impératif qu'il soit tranché avant la mise en place des futurs conseils départementaux en mars et des futurs conseils régionaux qui seront eux élus en décembre.

En 1982, les premières lois de décentralisation avaient renforcé l'action publique en la rapprochant des citoyens. Elle se sont appuyées alors sur deux collectivités « historiques » : la commune et le département.

Trente ans plus tard, notre pays a changé : Le développement des transports et des communications a refaçonné le fonctionnement de nos vies quotidiennes et de notre économie. Au fil des ans, les strates se sont empilées et les compétences se sont enchevêtrées entre 101 départements, 36 700 communes, 22 régions et 2 600 groupements intercommunaux, mais aussi entre ces collectivités et les organismes publics locaux et services déconcentrés de l'Etat. Cet empilement d'échelons d'administration, de compétences partagées et de financements croisés a rendu l'action publique très complexe à mettre en oeuvre, et totalement illisible pour le citoyen qui ne sait plus, aujourd'hui, qui fait quoi.

Il est important que cette question soit débattue sans polémiques stériles dans lesquelles chacun tente de défendre son niveau de pouvoir, ce dont nos concitoyens se lassent de plus en plus.

Chacun sait aujourd'hui que les territoires ruraux sont tout autant indispensables à l'équilibre de notre République que les grands pôles urbains. Nous devons donc tous agir pour que les besoins spécifiques du Cantal - que la réforme ne va pas faire disparaître - soient reconnus.

En attendant, je vous renouvelle à tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Bien à vous,

Florence MARTY
La Conseillère générale

CABA

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT SOUTENU



Offrir des infrastructures et services de qualité aux habitants, soutenir par ses chantiers l'activité économique : la CABA poursuit une politique d'investissements soutenus dans tous ses domaines de compétence et sur toutes ses communes.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac mène une politique de travaux soutenue qui permet d'offrir des infrastructures et services de qualité aux habitants et d'améliorer l'attractivité du territoire. En 2014, les paiements attachés aux dépenses d'équipement portées par la CABA vont ainsi s'élever à plus de 12 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ de crédits engagés.

En 2014, ce programme d'investissements a été particulièrement marqué par la restructuration du Stade Jean Alric, une opération de 6,7 M€ HT, conduite avec le soutien du Conseil Général (800 000 €) et une aide de l'Etat (150 000 € de dotation ministérielle) qui s'est achevée en juillet.

L'Epicentre, site dédié aux cultures urbaines, a lui aussi connu une extension avec la réalisation d'une Street Plaza, nouvelle aire de glisse extérieure de 1 100 m². Elle a accueilli les premiers pratiquants de Skate et BMX dès le 19 septembre dernier lors des Sessions Volcaniques. Cette opération d'un montant de 194 000 € HT a reçu des aides européennes au titre du fonds Leader (54 147 €).

Côté cultures musicales, l'extension du Chaudron, studios d'enregistrement et de répétitions, se poursuit jusqu'à la fin de l'hiver : un bureau et un local de stockage supplémentaires offriront plus d'aisance aux utilisateurs.

La CABA a également entamé à l'automne la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil commun au Stade d'Athlétisme Marie-José Pérec et à l'Aire événementielle. Cet équipement de 250 m² comprendra vestiaires, locaux administratifs et techniques, coursive et espace semi-clos pour la pratique d'échauffements. Les travaux doivent prendre fin mi-2015.

Le développement économique, un secteur fort d'intervention

L'autre grand secteur d'intervention de la CABA dans le cadre de son Budget principal est le développement économique. La Collectivité poursuit ainsi les travaux de modernisation et de mise aux normes, dans le cadre de la Directive Européenne « Ciel Unique », de la plateforme aéroportuaire. Elargissement du taxiway, mise aux normes du dispositif PAPI (système optique d'aide à l'atterrissage des avions), travaux d'électricité, clôtures, mise en place d'un appareil à rayons X pour le contrôle des bagages, réaménagement de l'accueil... ont, en 2014, représenté 325 000 € de travaux.

Au Pôle immobilier d'entreprises, après la réalisation de la 5^e tranche, les études pour les 6^e et 7^e tranches sont d'ores et déjà prêtes, afin

de répondre aux besoins immobiliers des acteurs économiques lors de la création ou du développement d'une entreprise. Pour la 6^e tranche, le projet prévoit la réalisation de 536 m² de bureaux locatifs et d'une salle de réception de 50 m² en rez-de-chaussée.

Le développement des zones d'activités est également à l'œuvre, notamment les réserves foncières pour Esban II. Aménagement d'une nouvelle résidence universitaire pour accompagner le développement de l'antenne d'Aurillac, crédits supplémentaires pour le Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique sont d'autres dossiers engagés et qui se poursuivent en 2015.

Pour l'amélioration des équipements et services

A côté des projets structurants inscrits au Budget principal s'ajoutent les opérations programmées dans les Budgets annexes : Eau, Assainissement, Traitement des déchets ménagers et assimilés, Campings, Transports. Plus de 3,1 M€ ont ainsi été investis en 2014 pour l'amélioration de ces services.

Sur les Budgets Eau et Assainissement sont menées des opérations d'engorgement. 2014 a par exemple marqué la mise en service des derniers ouvrages réalisés dans le cadre de l'opération Vallée de l'Authre représentant 6 M€ d'investissements et qui a permis, sur 3 ans, de réhabiliter et de restructurer les systèmes d'assainissement de Jussac/Reilhac et de Naucelles/Ytrac. Sur l'ensemble des Communes, les opérations d'entretien et d'amélioration continue des ouvrages ont représenté un investissement global de 1,4 M€ pour l'Eau et 1,1 M€ pour l'Assainissement.

La CABA prépare également l'avenir au travers d'études stratégiques telles que l'établissement du schéma directeur d'eau potable et la modernisation de l'assainissement du Bassin d'Aurillac (études sur la rénovation du système d'épuration de Souleyrie et le programme d'assainissement « Vallée de la Cère »).

Dans la continuité de la politique d'équipement conduite depuis plus d'une décennie, l'objectif de la CABA est de toujours maintenir un niveau soutenu d'investissement, car celui-ci constitue aussi un soutien important à l'activité économique.

CABA

Retrouvez toutes les infos de la CABA sur le site : www.caba.fr

Accueil :
41, rue des Carmes, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 86 30
Fax : 04 71 46 86 32

Centre technique communautaire (CTC)
195 avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 48 50

Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac
la Ponétie, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 48 26 80
centreaquatique.caba.fr

Médiathèque
rue du 139^e RI, 15000 Aurillac
Tél : 04 71 46 86 36
mediatheque.caba.fr
Régie des eaux (CTC)
Tél : 04 71 46 86 38

Urgence Eau et assainissement (CTC)
Tél : 04 71 46 48 60
SPANC : 04 71 46 86 31



Le SMOCE

Le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE) regroupe 89 communes réparties sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et sur les communautés de communes Cère et Goul En Carladès, Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre 2 Lacs, Pays de Maurs et Pays de Montsalvy. Le SMOCE a pour compétence, sur ce territoire, la réalisation des études, l'établissement des projets, leur concrétisation dans le cadre :

- du Programme local de prévention des déchets contractualisé avec l'ADEME,
- de la mise en place d'actions favorisant la réduction des déchets,
- de la mise en place d'équipements d'élimination favorisant la valorisation énergétique et matière, en s'appuyant au maximum sur une mutualisation des moyens.

Le service de broyage de végétaux



Le service de broyage de végétaux à domicile existe depuis juillet 2013. La mise en place de ce nouveau service présente de nombreux avantages pour le particulier. En effet, outre l'obtention d'un broyat de qualité qui viendra comme apport carboné,

essentiel pour le compostage des biodéchets, il peut également être utilisé en paillis, pour les parterres de fleurs par exemple. Cela freine la pousse de mauvaises herbes et maintient une humidité constante –et donc limite l'arrosage.

Ce service permet dès lors aux particuliers d'éviter les déplacements dans les déchetteries ou de brûler les végétaux coupés, voire les dépôts sauvages, pratiques illicites. C'est donc pour tous ces avantages que le SMOCE réalise désormais le broyage de végétaux à domicile, gratuitement, sur son territoire d'intervention (voir ci-dessus). Avec pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés, le syndicat répond en partie à l'objectif de réduction de déchets fixé par l'ADEME dans ses engagements pris fin 2011 dans le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette contractualisation prévoit de réduire à minima de 7 % l'ensemble des déchets dans la circonscription du SMOCE. Et les déchets verts en font bien évidemment partie.

Pour bénéficier de ce service gratuit, contacter le SMOCE au 04.71.63.87.64 ou sur www.smoce.fr.

Le tri, c'est facile

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution.

3 RÈGLES D'OR...



Règle n°1

Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium et les briques alimentaires : dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



Règle n°2

Pour les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri (conteneur jaune ou point d'apport volontaire).



Règle n°3

Bouteilles en verre, pots en verre, bocaux en verre : dans le conteneur à verre.

...ET 2 ASTUCES POUR UN TRI FACILE

Astuce n°1

Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

Astuce n°2

Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

Retrouvez la géolocalisation de tous les points d'apport volontaire sur www.smoce.fr

Pour des poubelles plus légères !



Faire du compost, c'est alléger de près de 30 % le poids de vos poubelles, soit entre 35 et 60 kg par habitant et par an de déchets fermentescibles ou de bio-déchets ! Vos poubelles sentiront également moins mauvais.

C'est autant de déchets qui ne seront pas à traiter par la suite. En réalisant ce geste simple, vous contribuerez ainsi à la réduction des déchets collectés. Pour les jardiniers, que ce soit pour un potager ou un jardin d'agrément, c'est l'assurance

d'améliorer la fertilité des sols et donc d'avoir de belles plantes par la suite. En valorisant les déchets organiques à domicile, le compostage permet d'obtenir un compost gratuit et un amendement naturel. Source d'économies, il n'est plus utile d'acheter du terreau ni d'engrais.

Selon la taille de votre foyer, des composteurs de 400 l. ou de 800 l. sont à votre disposition auprès de votre communauté de communes à un coût avantageux.

SIVU

Inauguration du sentier d'interprétation du marais du Cassan et de Prentegarde



Le 22 octobre 2014, le SIVU Auze Ouest Cantal a organisé une journée d'inauguration du sentier d'interprétation dans le marais du Cassan et de Prentegarde.

Rappel : en 2002, les trois communes (St-Etienne-Cantalès, Lacapelle-Viescamp et St-Paul-des-Landes) se sont fédérées en un syndicat SIVU Ouest- Cantal (syndicat intercommunal à vocation unique) dont la vocation est d'assurer la connaissance, la préservation et la valorisation d'un patrimoine naturel présent sur un territoire, et plus particulièrement sur le Marais du Cassan et de Prentegarde.



Ce sentier d'interprétation, d'une longueur de 2,5 kilomètres, permet de découvrir plusieurs facettes du marais, qui couvre près de 507 hectares. Les passionnés de botanique peuvent s'émerveiller devant la callune ou la Drosera, ou découvrir des espèces méconnues comme le crapaud accoucheur ou le busard Saint Martin.

Cette journée s'est déroulée en deux parties :

- Le matin, le Préfet du Cantal, Richard Vignon, est venu inaugurer ce sentier en présence des élus locaux et des partenaires de sa création, ONF, CPIE et CEN. Cette inauguration a pris la forme d'une visite guidée par les agents de l'ONF, suivie par des discours du Président du SIVU, de M. Cabannes, conseiller général et de M. le Préfet. La cérémonie s'est achevée par un apéritif déjeunatoire, rassemblant une soixantaine de personnes qui ont pu échanger sur le sentier autour d'un moment convivial.



- L'après midi, grâce à une large diffusion d'information, une quarantaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont pu profiter de différentes animations en plein air :
 - un groupe d'environ 18 enfants, encadré par des personnes du CEN et du conseil général, a cheminé pendant 2 heures le long du sentier, sous la forme d'un jeu de piste où des éléments naturels étaient à rechercher par les petits et les grands, tout en découvrant tous les milieux et les enjeux de préservation et de gestion
 - Benjamin Chappe (dessinateur) et Lydia Morzières (ONF Auvergne Limousin) ont animé une visite à la découverte de Finduilas la gardienne du Marais.

Plus de vingt dessinateurs en herbe, petits et grands se sont essayés à croquer Finduilas, la petite mascotte créée par Benjamin pour les besoins du livret d'accompagnement du sentier.

Benjamin Chappe s'est déclaré impressionné par tous les talents, soulignant que l'attention de chacun avait été remarquable malgré la durée de la visite (plus de 3 heures) et les températures plutôt fraîches ! En même temps, Lydia Morzières a déroulé, le jeu en lien avec le livret et a conclu la visite par la voix de Finduilas en rappelant que tous les petits peuples de la terre comptent sur nous pour les préserver à travers la protection de notre environnement.

Les enfants se sont ensuite retrouvés autour d'un goûter très apprécié !

Laurence Pied
Conseillère Municipale



Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets est une pratique qui ne répond pas aux exigences fixées à l'élimination des déchets telles que définies par l'article L 541-2 du code de l'environnement.

Elle pose en outre des problèmes d'ordre sanitaire, ce qui justifie qu'elle se trouve généralement interdite (article 84 du règlement sanitaire départemental type).

La valorisation des déchets des particuliers a été réaffirmée dans les engagements du Grenelle de l'environnement, et fait l'objet de campagne de promotion par l'ensemble des collectivités.



Leur valorisation sur place par compostage ou leur collecte en déchetterie doivent donc être privilégiées. L'orientation en est la même pour les déchets issus des services des collectivités chargées de l'entretien des espaces verts collectifs.

Dans le cadre des pouvoirs de police et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le maire est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets par des particuliers sur leurs propriétés.

Les riverains disposent par ailleurs des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs de ces nuisances.

Il est demandé par conséquent aux saint-paulois de bien vouloir respecter ces interdictions et de faire preuve de civisme à l'encontre de leurs propres voisins et de l'ensemble de la population saint-pauloise.

Des solutions existent : Adoptons les tous !!!

Le SMOCE (Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement) propose pour sa part un service de broyage des végétaux à domicile gratuit sur l'ensemble de son territoire pour tous renseignements

SMOCE

Village d'entreprises Parc d'activités de Tronquières
14, avenue du Garric - 15000 Aurillac
Tél.: 04 71 63 87 64

www.smoce.fr

La Communauté d'Agglomération met à la disposition des habitants des 25 Communes deux déchetteries : à l'Yser et aux Quatre-Chemins

DECHETTERIE DE L'YSER

rue de l'Yser
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 64 51 08
www.caba.fr

DECHETTERIE DES QUATRE CHEMINS

Z.A des Quatre Chemins
15250 NAUCELLES
Tél : 04 71 43 05 76
www.caba.fr

Elles sont ouvertes du lundi au samedi, sans interruption de 8h30 à 18h30. Ce dépôt est gratuit pour les particuliers (facturé pour les professionnels).

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

250 déchetteries couvrent la région Centre soit **99,5 % de la population**.

(source enquête collecte ADEME 2011)

] Bilan tri sélectif 2013



Le récent rapport sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2013 établi par les services de la CABA met en avant cette année les bons résultats de la commune en matière de tri sélectif, alors même que les résultats de l'ensemble de la CABA sont en retrait par rapport à l'année 2012.

Collecte des emballages : meilleur résultat depuis 7 ans (10/25)

Collecte des journaux : meilleur résultat depuis 4 ans.(9/25)

Collecte du verre : résultat stable depuis 3 ans dans un contexte de baisse générale de la collecte.(16/25)

En KG/hab et par an	Moyenne sur le territoire de la CABA		Commune de SAINT PAUL DES LANDES						
	2012	2013	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Collecte des emballages	7,95	7,8	7	7.99	8.25	7.7	6.98	6.63	8,28
Collecte des journaux et magazines	19,50	18,5	25.2	24	20.84	19	17.85	19.87	20,12
Collecte du verre	30,5	30	34.41	28	33.19	29.43	25.39	26.34	25,62

Au final le poids total collecté dans les points verts de la commune est ressorti en 2013 à 54,02 kg/hab (contre 52,84 k / hab en 2012, 50,22 kg /hab en 2011, 56,1 en 2010 et 62,28 kg/hab en 2009.

Ce total ressortait à 67,6 kg/hab en 2007 sur la commune et à 59 kg/hab en 2008.

Toutefois ce sont ainsi plus de 80,5 tonnes de déchets ménagers qui ont été triés, collectés et recyclés en 2013 sur SAINT PAUL DES LANDES.

Dans le même temps le volume global collecté des ordures ménagères a poursuivi sa croissance passant de 12.382 tonnes en 2010 à 12.417 tonnes en 2011 et 12684 tonnes en 2012.

Au 31 décembre 2013, 83 foyers saint-paulois (contre 79) possèdent un composteur et ont adhéré à la démarche individuelle de compostage en signant la charte de compostage (20 en 2009)

Seule une prise de conscience collective de l'intérêt du tri sélectif et de la nécessité de procéder à l'apport régulier des journaux, des emballages et du verre aux différents points de collecte installés sur la commune permettra d'inverser la tendance lourde qui s'installe depuis quelques années, et de faire décroître les tonnages d'ordures ménagères collectées.



Point de collecte Terrains de Tennis



Point de collecte de la salle polyvalente

**Saint Paul
des Landes**

Élections municipales de Saint-Paul des Landes



Les élections municipales de SAINT PAUL DES LANDES se sont déroulées le dimanche 22 mars 2014. Les saint-paulois ont accordé à la liste conduite par Jean Pierre DABERNAT la majorité des voix, permettant ainsi à 12 membres de sa liste d'être élus

conseillers municipaux.

La liste conduite par Serge GAMEL, minoritaire en voix, s'est vue octroyée 3 sièges de conseillers municipaux.

Lors du Conseil municipal du 28 mars 2014, Jean Pierre DABERNAT a été reconduit dans ses fonctions de maire par 12 voix contre 3.



Jean-Pierre DABERNAT
Maire



Patricia BENITO
Premier adjointe



Patrick SARNEL
Deuxième adjoint



Jean-Luc DONEYS
Troisième adjoint

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ



Isabelle LEDER



Séverine PORTERO



Laurence PIED



Annie TABEL



Alain POUGET



Didier PLACE



François DELRIEU



Jeannine TEISSEDRE

CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OPPOSITION



Serge GAMEL



Christophe ESTAMPE



Aurélie SALESSE



Maryse MASOULIER

Installée en qualité de conseillère municipale en décembre 2014 suite à la démission de M. Christophe ESTAMPE

Par délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014, trois commissions de travail ont été constituées avec des attributions spécifiques suivantes :

- Commission Urbanisme Nature et espaces verts Aménagement de la commune, développement économique, voirie et bâtiments municipaux
- Commission Culture Communication Animation et Loisirs
- Commission des Affaires Sociales.

8 postes de conseillers municipaux délégués ont le même jour été créés.

Commission Affaires Sociales

Adjoint : Patricia BENITO

Membres : Laurence PIED, Aurélie SALESSE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDRE.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Existant de plein droit à l'échelon local et avec une compétence qui s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune, le Centre communal d'action sociale est une personne morale de droit public.

Il dispose d'une autonomie de gestion, même s'il est rattaché à une collectivité territoriale.

Le CCAS est à la disposition des habitants de la commune pour les aider, en fonction de leur situation, à établir des dossiers pour solliciter les différentes aides existantes.

Une assistante sociale du Conseil Général assure ainsi le deuxième jeudi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h 30, une permanence à la mairie.

Le conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal. Il comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Commission Culture, Communication, Animations et loisirs.

Adjoint : Patrick SARNEL

Membres : Christophe ESTAMPE, Isabelle LEDER, Didier PLACE, Séverine PORTERO.

Commission Urbanisme, Nature et Espaces Verts, Aménagement de la Commune, Développement Economique, Voirie et Bâtiments Municipaux.

Adjoint : Jean Luc DONEYS

Membres : Patricia BENITO, François DELRIEU, Serge GAMEL, Alain POUGET.



Les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT PAUL DES LANDES sont actuellement les suivants :

Président : Jean Pierre DABERNAT

Vice Présidente : Patricia BENITO

5 Membres élus

Patricia BENITO - Annie TABEL - Jeanine TEISSEDRE - Aurélie SALESSE - Laurence PIED

5 Membres désignés

Jean-Pierre DELFAU - Christiane VERMANDE - Dominique KLYM - Dominique PICAROUGNE - Monique BROQUERE

*Saint Paul
des Landes*

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 13 janvier 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Jean GARROUSTE, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Mireille MOUSSU.

Absents : Joscelyne COULON, Philippe RICHARD.

Secrétaire de séance : Patricia BENITO.

La délibération qui suit a été adoptée par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Conseil Municipal du 28 mars 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDE, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Christophe ESTAMPE, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE.

Assesseurs : Séverine PORTERO et Christophe ESTAMPE

Secrétaire de séance : Aurélie SALESSE

ELECTION DU MAIRE.

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, il est procédé à l'élection du Maire.

Ont obtenu : M. Jean Pierre DABERNAT : 12 voix, M. Serge GAMEL : 3 voix.

M. Jean Pierre DABERNAT est élu Maire.

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS.

La création du nombre d'adjoints relevant de la compétence du Conseil Municipal, M le Maire propose la création de trois postes d'adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal par 14 voix pour et une abstention adopte cette proposition.

Election des adjoints : suite au déroulement du vote et après dépouillement : (15 bulletins, dont 3 blancs ou nuls, et 12 suffrages exprimés), sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1^{er} adjoint : Patricia BENITO,
- 2^{ème} adjoint : Patrick SARNEL,
- 3^{ème} adjoint : Jean Luc DONEYS.

REPRÉSENTANTS AU SEIN DU SIVU AUZE OUEST CANTAL.

La commune de SAINT PAUL DES LANDES est représentée au sein du SIVU Auze Ouest Cantal par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après vote, sont déclarés élus :

Titulaires : François DELRIEU : 12 voix.
Laurence PIED : 12 voix

Suppléant : Jean Pierre DABERNAT : 12 voix

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vote à l'unanimité.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

VENTE DU PRESBYTÈRE :

Une offre d'achat pour le presbytère a été déposée chez Maître BERTHOMIEUX, pour un montant de 120 800 € dont 4 800 € d'honoraires et de négociation, plus frais d'actes. Après délibération, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 2 contre et une abstention accepte cette offre, et autorise le Maire à engager les démarches afférent à cette cession.

- 2) De procéder, dans les limites d'un montant unitaire 250 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 3) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts et géomètres ;
- 9) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 11) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 12) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones Urbaines U (UA, UB, UC et à urbaniser (IAU et IIAU) ainsi que dans les zones UY et IAUY soumises à DPU dans le PLU ;
- 13) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 14) de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 15) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même

code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

16) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150.000€ ;

17) d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme ;

18) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal prend acte de l'élection lors du suffrage 23 mars 2014 des représentants de la commune de Saint Paul des Landes au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO.

Conseil Municipal du 18 avril 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Christophe ESTAMPE, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE.

Absents : Jeannine TEISSEDRE (procuration à Patricia BENITO)

Secrétaire de séance : Patricia BENITO

CRÉATION DES COMMISSIONS.

Adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la création de Commissions de travail.

Ces 3 commissions auront en charge les attributions spécifiques suivantes :

- Commission « Urbanisme, Nature et Espaces Verts, aménagement de la commune, développement économique, voirie et bâtiments municipaux, »,
- Commission « culture, communication, animation et Loisirs »
- Commission « des affaires sociales »

CRÉATION DES POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS.

Adopté à l'unanimité.

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 8 postes de conseillers municipaux délégués et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de délégations correspondant aux termes de cette délibération.

INDEMNITÉS DE FONCTIONS AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, Vu les arrêtés municipaux du 01 avril 2014 donnant délégation de fonction aux adjoints,

Vu la délibération n° 2014/008 du 18 avril 2014 créant les postes de conseillers municipaux délégués, Considérant que la population de SAINT PAUL DES LANDES se situe dans la strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants, fixe selon les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers, étant entendu que les crédits, nécessaires sont inscrits au budget primitif,

Indemnités maximales pouvant être attribuées :

Maire : 43% de l'indice 1015 soit brut mensuel maximum 1 634,63 €.
Adjoints : taux maximal : 16,5% de l'indice 1015, soit 627,24 € brut mensuel maximum.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, avec effet au 01 avril 2014, de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de maire à 30 % de l'indice majoré 1015, soit 935,23€ net,
- du 1^{er} adjoint à 14,71 % de l'indice majoré 1015, soit 500,25 € net,
- de 2^{ème} et 3^{ème} adjoints à 10,30 % de l'indice majoré 1015, soit 350,27 € net

Et avec effet à la date de nomination :

- des conseillers municipaux délégués à 2,65 % de l'indice majoré 1015, soit 90,12 € net.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

En application des articles L.212-22 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du Code

des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent qui est composée du Maire, Président, ou de son représentant, et de 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste doit être constituée.

Suite au vote sont élus :

Titulaires : POUGET Alain, DONEYS Jean Luc, GAMEL Serge.

Suppléants : LEDER Isabelle, DELRIEU François, SALESSE Aurélie.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE SAINT PAUL DES LANDES ET AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL.

Adopté à l'unanimité.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de deux délégués au sein du Secteur Intercommunal de CASTY et au Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal

Après vote, sont déclarés élus, à l'unanimité, du Secteur Intercommunal d'Énergie de Saint Paul des Landes:

- M. RAYNAL Géraud

- M. DABERNAT Jean-Pierre

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à 5 le nombre de membres élus et à 5 le nombre de membres nommés au Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres qui siégeront au CCAS sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste est présentée par le Conseil Municipal.

Sont élues : BENITO Patricia, TABEL Annie, PIED Laurence, TEISSEDRE Jeannine, SALESSE Aurélie.

CRÉATION D'UNE COMMISSION DÉFENSE DE LA COMMUNE.

Adopté à l'unanimité.

Une commission Défense de la Commune ayant vocation à traiter tous les dossiers relatifs à la défense de la commune est mise en place. Sur proposition de M. Le Maire il est décidé que tous les membres du Conseil Municipal feront partie de cette commission.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune afin de répondre aux obligations législatives en matière d'action sociale auprès des agents des collectivités territoriales est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Il convient de désigner un délégué du Conseil Municipal qui représentera la Collectivité au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, désigne Mme Jeannine TEISSEDRE, comme déléguée.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDE CHARGÉ DE L'ÉLABORATION D'UN PAVÉ COMMUNAL.

Adopté à l'unanimité.

Un représentant du Conseil Municipal, doit être désigné pour participer aux travaux au sein du groupement de commande pour

l'élaboration d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics visant à définir un plan de référence des espaces publics.

M. Alain POUGET est désigné comme représentant du Conseil Municipal.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, désigne Mme Patricia BENITO, comme déléguée à la Défense.

Conseil Municipal du 29 avril 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Christophe ESTAMPE, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE, Jeannine TEISSEBRE.

Secrétaire de séance: Laurence PIED

CRÉATION DE POSTES.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide, suite à la réception de la liste des agents promouvables au titre de l'avancement de grade pour l'année 2014 établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, de créer à compter du 1^{er} mai 2014, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet

TABLEAU DES EFFECTIFS.

Adopté à l'unanimité.

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Commune, que ces emplois soient affectés ou vacants, destinés à des agents titulaires ou non titulaires. Les emplois, dits non permanents, font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation est nécessaire pour prendre en considération les créations et les suppressions de postes.

Après délibération le Conseil Municipal, valide le tableau des effectifs ci-dessous.

Filière administrative

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Attaché	1	1	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	2	2	0

Filière animation

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	1	0
TOTAL	2	1	1

Filière technique

Cadre d'emploi et grade	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	1	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
TOTAL	2	1	1

Emplois contractuels non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de développement culturel	1	0	1
TOTAL	1	0	1

Emplois aidés non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Contrat Unique d'Insertion	2	1	1

Total général des effectifs

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	17	13	4
Emplois non permanents	3	1	2
Total	20	14	6

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2013.

Votes pour : 11, abstentions : 3.

Les comptes administratifs 2013 présentés à l'Assemblée sont conformes aux comptes de gestion 2013 dressés par le Trésorier. Ils s'établissent comme suit :

Budget principal

Fonctionnement	Montant
Prévu en dépenses et recettes	960 273,66 €
Réalisé en dépenses :	884 047,31 €
En recettes :	969 160,45 €
Excédent de fonctionnement :	85 113,14 €

Investissement	Montant
Prévu en dépenses et recettes :	916 598,53 €
Réalisé en dépenses :	831 460,35 €
En recettes :	726 431,68 €

Restes à Réaliser	Montant
En dépenses :	8 300,00 €
En recettes :	32 000,00 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2013 : 85 113,14 € comme suit :

Au financement de la section d'investissement :	81 328,67 €
En report à la section de fonctionnement :	3 784,47 €

Budget annexe du lotissement des Rives du Caroffe :

Fonctionnement : réalisé en dépenses et recettes :	1 154,05 €
Investissement : réalisé en dépenses : 2,14, en recettes :	1 351,76 €
Excédent de	1 349,62 €

Budget annexe de la zone d'activités de la Camp de Garrigoux :

Fonctionnement :	Montant
Réalisé en dépenses et recettes :	56 611,77 €
Investissement :	Montant
Réalisé en dépenses :	105 892,54 €
Réalisé en recettes :	30 000,00 €
Résultat budgétaire :	- 75 892,54 €

BUDGETS PRIMITIFS 2014.

Votes pour : 12, abstentions : 3.

Après reprise des résultats et des restes à réaliser 2013, les budgets 2014 s'équilibrent comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement :	Montant
Dépenses et recettes :	930 321,47 €
Section d'investissement :	Montant
Dépenses et recettes :	530 121,90 €

Les principales opérations de la section d'investissement, restes à réaliser 2013 et propositions nouvelles sont en dépenses :

Les principales opérations	Montant
Opérations financières : remboursement de la dette :	116 120,00 €
Cautions :	1 000,00 €
Solde d'exécution :	103 679,05 €
Opérations non individualisées :	Montant
Divers matériel :	2 000,00 €
Travaux régie :	15 000,00 €
Opérations :	Montant
Travaux bâtiments :	201 600,00 €
Voirie :	48 849,62 €
Ecole : (équipements divers et achat de livres) :	8 800,00 €
Eclairage public :	33 073,23 €

Les principales recettes en restes à réaliser et propositions nouvelles sont :

Les principales recettes	Montant
FCTVA :	69 500 €
TLE, Taxes Aménagement :	18 200 €
Excédent de fonctionnement :	81 328,67 €
Autofinancement :	53 000 €
Amortissement :	20 093,23 €
Emprunt :	15 000 €
Cautions :	1 000 €
PVR Radaï :	5 000 €

Subventions en restes à réaliser	Montant
FEC salle :	27 000 €
Subventions bâtiments :	124 000 €
Produit des cessions :	116 000 €

*Budget annexe de la Zone d'Activités :

Section de fonctionnement :	Montant
Dépenses et recettes :	943 892,54 €
Section d'investissement :	Montant
Dépenses et recettes :	509 892,54 €
Déficit reporté :	75 892,54 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs tels qu'établis ci-dessus.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX.

Votes pour : 12, abstentions : 3.

Le Conseil Municipal de SAINT PAUL DES LANDES, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général des Impôts, vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par

les Services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances. Pour 2013, l'actualisation nationale des bases a été fixée à 0,90 %.

Après avoir pris connaissance des bases nettes d'imposition des taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 0% l'évolution du taux de l'ensemble des taxes qui resteront fixées comme suit :

Taxe d'Habitation : 14,25 %

Taxe Foncière Bâti : 20,32 %

Taxe foncière non bâti : 82,59 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2014.

Votes pour : 9, abstentions : 2.

Annie TABEL, conseillère municipale, présidente du Comité des Fêtes, Patricia BENITO, Jean Luc DONEYS, adjoints au Maire, co-présidents du Rugby Club des Landes, Aurélie SALESSE, conseillère municipale, trésorière adjointe de l'Amicale des Parents d'Elèves, concernés par l'objet de cette délibération, ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote.

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2014, il est proposé aux élus d'examiner les subventions allouées à diverses associations.

Après délibération, sont attribuées les subventions selon le tableau ci-dessous.

Articles	Dépenses	Pour mémoire Subvention 2013	Propositions Subventions 2014
6574	Subventions aux associations	19 300 €	22 000 €
	Amicale Parents d'Elèves Voyage Scolaire	2 370	4650
	Amicale Parents d'Elèves fonctionnement	1860	1860
	Association de Chasse Suvbt except concours 2014	830	830
	Association Collège Laroquebrou	330	330
	Association Donneurs Sang	300 AG 150	300
	Association Pêche	230	230
	B.C.P.	70	70
	C.L.I.C.	800	800
	Comité Fêtes Animation	2420	2420
	ESPL	3250	3250
	F.N.A.C.A.	200	200
	Gymnastique Volontaire	1200	1200
	Jeunesse Plein Air	31	31
	Prévention Routière	38	38
	Protection Civile	80	80
	Rugby Club	3800	3800
	Sapeurs Pompiers	200	200
	RE-CREATIONS	650	650
	Provision	191	461
	CEL OCCE	300	

VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU RELAIS PETITE ENFANCE.

Adopté à l'unanimité.

Le Relais Petite Enfance mis en place depuis 2007, regroupe les communes d'Ayrens, Lacapelle Viescamp, Saint Paul des Landes, Sansac de Marmiesse et Ytrac. Une participation aux frais de fonctionnement de cette structure est versée tous les ans par les Collectivités adhérentes. Pour l'année 2014 et après délibération, la Commune de SAINT PAUL DES LANDES décide de verser la somme 2 539,95 €, les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014 à l'article 65738.

ECLAIRAGE PUBLIC – RENFORCEMENT BASSE-TENSION LABORIE.

Adopté à l'unanimité.

Des travaux d'éclairage public, dans le cadre du renforcement basse tension à Laborie, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal. Le montant de l'opération est

chiffré à 15 459,26 € HT, la part incombant à la commune s'élève à 7 729,63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours et décide d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Conseil Municipal du 16 mai 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE, Jeannine TEISSEDDRE.

Absent excusé : Christophe ESTAMPE (Procuration à Monsieur Serge GAMEL)

Secrétaire de séance : Séverine PORTERO

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES

Par la délibération le Conseil Municipal a constitué trois commissions : commission des affaires sociales, commission Culture, communication, Animation et Loisirs, commission Urbanisme, Nature et Espaces Verts, Aménagement de la Commune, Développement Economique, Voirie et Bâtiments Municipaux.

Le Conseil Municipal détermine fixe par 12 voix pour et 3 abstentions, à 4 le nombre de membres par commissions, plus un adjoint.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité adopte la

composition des commissions comme suit :

Commission Affaires Sociales

Adjoint : Patricia BENITO

Membres : Laurence PIED, Aurélie SALESSE, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDDRE.

Commission Culture, Communication, Animations et loisirs.

Adjoint : Patrick SARNEL

Membres : Christophe ESTAMPE, Isabelle LEDER, Didier PLACE, Séverine PORTERO.

Commission Urbanisme, Nature et Espaces Verts, Aménagement de la Commune, Développement Economique, Voirie et Bâtiments Municipaux.

Adjoint : Jean Luc DONEYS

Membres : Patricia BENITO, François DELRIEU, Serge GAMEL, Alain POUGET.

Désignation d'un représentant de la Commune auprès de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et territoires

Jean Luc DONEYS est désigné, par 12 voix pour et 3 abstentions, pour représenter la Commune auprès de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et territoires

Un point est fait sur l'organisation des Transports Scolaires

Conseil Municipal du 20 juin 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, Didier PLACE, Annie TABEL, Christophe ESTAMPE Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE, Jeannine TEISSEDDRE.

Absent excusé : François DELRIEU, (Procuration à Monsieur Laurence PIED)

ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS.

Conformément au Code Electoral, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage. Après dépouillement des votes ont obtenu : liste 1 : 12 suffrages, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants, liste 2 : 2 voix, zéro délégué titulaire et zéro délégué suppléant.

Conseil Municipal du 3 juillet 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDDRE, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE.

Absents excusés : Christophe ESTAMPE (Procuration S.GAMEL), Didier PLACE (Procuration F.DELRIEU)

TARIFS DE LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2014-2015 :

Enfant de la commune : 2,75 € (tarif année précédente 2,65),
Enfant domicilié hors commune : 3,95 € (tarif année précédente 3,80),
Adulte : 5,70 € (tarif année précédente 5,50).

TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Tarif A 7h30-8h20 : 0,80 € (tarif année précédente 0,76),
- Tarif B 16h30-18h30 : 1,35 € (tarif année précédente 1,28),
- Tarif C transport scolaire 0,30 € (tarif année précédente 0,28),
- Tarif D 15h30-16h30 est fixé à 0,35 € (tarif année précédente 0,30).

TARIFS DU TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe comme suit les tarifs des transports scolaires :

- participation des parents aux transports scolaires pour l'année 2014-2015 à 0,71 € par jour, par enfant (pour mémoire tarif 2013-2014 : identique).

- Reconduction du mode de paiement : facturation en début de trimestre pour le trimestre complet.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CCSPD)

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 septembre 2002 portant création d'un Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Conformément à l'article 2 du décret n° 2002-999, indiquant que les Communes situées dans le périmètre d'intervention du Conseil local de sécurité et de Prévention de la Délinquance doivent, par délibérations concordantes, désigner leurs représentants, Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 abstentions, désigne comme représentant de la Commune et comme suppléant au sein Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) Jeannine TEISSEDRE et Laurence PIED

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE SERVICES INTERNET.

Adopté à l'unanimité. Les marchés de prestations de télécommunications et de services d'accès Internet de la CABA ainsi que ceux de la Ville d'Aurillac arrivent à échéance dans le courant de l'année 2014. Suite à des discussions menées entre ces deux entités ainsi que celles conduites avec les autres communes membres de la CABA, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de prestations de télécommunications et de services d'accès à internet tant pour les besoins propres de la CABA, que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies en réduisant les coûts de publication et de gestion de la procédure.

En outre, la mise en œuvre des marchés par le biais du groupement de commandes conduirait à une optimisation du service, notamment, en uniformisant les clauses techniques et administratives des contrats avec pour corollaire, la possibilité pour les différents membres de s'épauler et s'accompagner mutuellement dans le déploiement, le suivi et l'optimisation des prestations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de télécommunication et de services d'accès Internet ;
- d'approuver la désignation de la CABA en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations de télécommunications et de services d'accès Internet pour les besoins propres aux membres du groupement ;

Conseil Municipal du 15 juillet 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Serge GAMEL, Patrick SARNEL, François DELRIEU, Jean Luc DONEYS, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDRE, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Aurélie SALESSE.

Absents excusés : Christophe ESTAMPE (Procuration S.GAMEL), Didier PLACE.

ALIMENTATION BT ZONE D'ACTIVITÉS DU GARRIGOUX.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal a réalisé une étude relative à l'alimentation BT de la Zone d'Activités du Garrigoux.

Le montant total de l'opération est de 9 255,10 € HT, la part incombant à la Commune s'élève à 2 776,53 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne

- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement et tout acte s'y rapportant.

LA DÉLIBÉRATION N°2014-010 RELATIVE À LA CRÉATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

est annulée suite aux observations formulées par les services Préfectoraux précisant que seul le Maire est habilité à créer de tels postes. Adopté à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité. Suite à une erreur dans le tableau des effectifs adopté le 29 avril 2014, le Conseil Municipal, valide la modification suivante :

Emplois contractuels non permanents

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Agent de développement culturel	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe temps non complet	1	0	1
TOTAL	2	0	2

Total général des effectifs

Postes	Postes créés	Postes affectés	Postes vacants
Emplois permanents	17	13	4
Emplois non permanents	4	1	3
Total	21	14	7

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ CONNECT 120 DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD120

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 16 mai au 19 juin 2014 ayant pour objet la demande d'autorisation de la société CONNECT 120 au titre de l'article L214-3 du Code de l'environnement, pour l'aménagement de la RD120 entre Prentegarde et Montvert, le Conseil Municipal, par 12 pour et 3 abstentions donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'aménagement de la RD120 par CONNECT120.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans le cadre de la baisse massive des dotations de l'Etat, adopte une motion de soutien aux demandes de l'Association des Maires de France, sollicitant le

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- La réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales ».

son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours correspondant et décide d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC ZA DE GARRIGOUX TR1

Des travaux d'éclairage public à la Zone d'Activités ont fait l'objet d'une étude par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 7 294,21 € HT, la part à charge de la commune est de 3 647,11 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur les dispositions techniques et financières du projet, autorise Monsieur le Maire à verser le fonds de concours correspondant et décide d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Conseil Municipal du 26 septembre 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Annie TABEL, Jeannine TEISSEDRE, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE.

Absents : Christophe ESTAMPE (procuration à Serge GAMEL), Didier PLACE (procuration à François DELRIEU).

RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal après avis du Comité Technique fixe le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions d'avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100%

DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS ET LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS PAR LOGISENS.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements et la construction de 6 logements, Grande Rue à Saint-Paul Des Landes, une garantie d'emprunt a été sollicitée par LOGISENS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 065 020 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci,
- S'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

TRAVAUX CONNEXES D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DU RENFORCEMENT BT À LABORIE.

Adopté à l'unanimité.

Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil Municipal a validé des travaux d'éclairage public à Laborie dans le cadre d'un renforcement BT. Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal a effectué une étude concernant l'enfouissement du réseau téléphonique. Ces travaux sont validés avec une participation de la commune de 10 583.40 €.

REMPACEMENT DE LA LANterne À LA MAIRIE.

Adopté à l'unanimité.

Les travaux de remplacement d'une lanterne à la Mairie peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal. Le montant de l'opération s'élève à 833.21 € H.T, la participation de la Commune de 416.61 € est validée.

ECLAIRAGE PUBLIC SUITE AU RENFORCEMENT BT RADAÏ.

Adopté à l'unanimité.

Les travaux d'éclairage public liés au renforcement BT à Radaï, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal pour un montant global de 2266.71 € H.T.

Cette opération est validée avec une participation de la Commune de 1133.36 €.

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES HIRONDELLES /RD 120.

Adopté à l'unanimité.

Par délibération en date du 28 juin 2012, le Conseil Municipal avait validé des travaux d'éclairage public Chemin des Hirondelles / RD 120 pour un montant de 5 172,68 €, le fonds de concours incombant à la commune s'élevant à 2 586,34 €.

Le montant de l'opération réalisé est supérieur au devis initial en raison d'une plus-value sur la commande d'éclairage public sur le nouveau poste.

Le Conseil Municipal valide ce décompte définitif et arrête la participation de la Commune à 2 862,89 €.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE

est validé, la convention correspondante sera signée. Adopté à l'unanimité.

LA CONVENTION D'ADHÉSION AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

arrivant à son terme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans, décide d'inscrire chaque année au budget la participation financière sur la base de 0,536 € par habitant en 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DÉSIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CABA

Compte tenu du règlement intérieur de la CABA, conformément à l'article 5211-40-1 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a autorisé l'ouverture des commissions de la CABA aux conseillers municipaux des communes membres.

Cette procédure est encadrée, le Conseil Municipal ne peut désigner l'un de ses membres pour siéger au sein d'une commission communautaire, que si la commune n'est pas déjà représentée par un conseiller communautaire.

Il est précisé par ailleurs que le Maire (membre de droit des communautés de communes) ne compte pas pour un représentant. Après vote du Conseil Municipal, sont désignés pour siéger :

Commission Développement Economique de la CABA Jean Luc DONEYS.

Vote : JL DONEYS 12 voix, Aurélie SALESSE 3 voix.

Commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville de la CABA. : Alain POUGET.

Vote : Alain POUGET 12 voix, Serge GAMEL 3 voix.

Commission Environnement et Développement Durable de la CABA : Laurence PIED.

Vote : Laurence PIED 12 voix, Serge GAMEL 3 voix.

Commission Tourisme, Grands Equipements, Culture et Enseignement Supérieur de la CABA : Patrick SARNEL.

Vote : Patrick SARNEL 12 voix, Christophe ESTAMPE 3 voix.

Rapports annuels 2013 sur le prix, la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public d'élimination des déchets ménagers.

Monsieur SARNEL fait l'exposé des rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, de l'eau et de l'assainissement. Ce document est mis à disposition du public de la Mairie et consultable sur le site de la CABA.

Conseil Municipal du 28 novembre 2014

Présents : Jean Pierre DABERNAT, Patricia BENITO, Patrick SARNEL, Jean Luc DONEYS, François DELRIEU, Annie TABEL, Isabelle LEDER, Alain POUGET, Laurence PIED, Séverine PORTERO, Serge GAMEL, Aurélie SALESSE.

Absents : Jeannine TEISSEDRE (procuration à Alain POUGET), Didier PLACE (procuration à François DELRIEU), Christophe ESTAMPE.

DÉCISIONS MODIFICATIVES 2014.

Votes : 14 / Pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2

Budget communal :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : + 9 100 €

Chapitre 012 charges de personnel : 27 000

Chapitre 65 charges de gestion courante : - 17 900

Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections : +1 058

Chapitre 022 dépenses imprévues : - 1 058

Recettes : remboursement charges de personnel : 9 100

Section d'investissement : 1 058 € dépenses travaux bâtiments, recette : amortissement.

Budget de la Zone d'Activités du Garrigoux + 10 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre du Contrat Educatif Local 2014 des subventions ont été allouées pour la mise en place de projets et versées directement à la Commune par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Il est décidé de verser à l'OCCE la somme 200 € pour l'opération « jardinons, jardinez, échangeons ».

CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Votes : 14 / Pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2

A compter du 1^{er} janvier 2015, le montant mensuel de ces charges des logements sont fixées comme suit :

- à 25 € pour l'appartement 01 de la Maison LAVEISSIERE,
- à 45 € pour l'appartement n° 102 de la Maison LAVEISSIERE,
- à 43 € pour le logement des écoles.

Les charges locatives des autres logements communaux restent inchangées.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 contre, décide de fixer, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs de la location de la salle des fêtes, les concessions et cases au columbarium, l'entretien des concessions.

Festivités familiales	Personnes de la commune : - Apéritif : - Repas	100,00 € 130,00 €
	Personnes extérieures : - Apéritif : - Repas	210,00 € 300,00 €
Autres locations	Associations de la commune (après épuisement des gratuits)	60,00 €
	Associations, organismes extérieurs à la Commune, expositions,	400,00 €
	Expositions ventes	500,00 €
Nettoyage	Obligatoire après tout repas servi dans la salle et bal	82,50 €
Caution		400,00 €

TARIFS CIMETIÈRE 2015 :

Votes : 14 / Pour : 12 / Contre : 0 / Abstentions : 2

Le Conseil Municipal, fixe, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs des concessions et cases au columbarium et l'entretien des concessions, comme suit : concessions le m² : 42,00€, Columbarium la case pour une durée de 30 ans : 520,00 €, dispersion cendres : 15,00 € ;

Service de prestation d'entretien et de nettoyage des concessions en pleine terre couvertes ou non et des caveaux.

Le coût annuel pour 3 interventions : mars- avril, juin-juillet, octobre-novembre est être fixé à 60 €.

EXONÉRATION FACULTATIVE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (PART COMMUNALE).

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement (part communale), les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

TRAVAUX CONNEXES RENFORCEMENT BT RADAÏ.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre des travaux de renforcement BT et d'éclairage public à Radaï, le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal a réalisé une étude pour l'enfouissement du réseau téléphonique. Le devis estimatif des travaux est validé pour un montant de 1 122,90 €.

DÉNOMINATION DE VOIES PUBLIQUES.

Adopté à l'unanimité.

Les voies publiques de la commune ci-après désignées reçoivent les dénominations officielles suivantes : Les Peyrières, La Camp de Veyrières, Laborie, Le Bac.

CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR.

Votes : 14 / Pour : 12 / Contre : 2

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur qui permettront la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.



Élections départementales

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonaux) sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour. Un décret publié au Journal officiel du dimanche 30 novembre 2014 vient de confirmer ces dates.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

L'élection des conseillers a lieu tous les 6 ans et se passe dans le cadre du canton. C'est une élection au suffrage universel direct, avec un scrutin binominal majoritaire à deux tours, à raison de deux conseillers par canton élus au sein d'un binôme de candidats comprenant un homme et une femme.

Une fois élus, les membres du conseil départemental, élisent à leur tour, pour six ans, le président du conseil départemental.

Le décret n° 2014- 149 du 13 février 2014 a porté délimitations des cantons dans le département du Cantal. Ceux -ci sont désormais au nombre de 15

Le canton n° 13 (Saint-Paul-des-Landes) comprend les communes suivantes :

Arnac, Ayrens, Cayrols, Cros-de-Montvert, Glénat, Lacapelle-Viescamp, Laroquebrou, Montvert, Nieudan, Omps, Parlan, Pers, Rouffiac, Le Rouget, Roumégoux, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Gérons, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Saury, Saint-Victor, La Ségalassière, Siran.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Saint-Paul-des-Landes.

Élections Départementales des 22 et 29 mars 2015 : Une nouvelle carte cantonale !

Ce qui va changer

Vous voterez pour des Conseillers Départementaux, nouvelle dénomination des Conseillers Généraux. Au même titre que le conseiller général, le conseiller départemental restera plus que jamais un élu de terrain au service de tous les habitants du Cantal.

Vous voterez sur la base d'une nouvelle carte cantonale : Le Cantal comptera 15 cantons (contre les 27 actuels). En effet le gouvernement a redéfini la limite des cantons selon les évolutions démographiques afin de respecter le principe d'égalité de représentation des populations.

Vous voterez, sur un même territoire, pour un homme et une femme. Pour renforcer l'action de proximité des conseillers départementaux, deux élus siégeront désormais par canton. Ce seront obligatoirement un homme et une femme : le Département sera la première institution française à disposer d'un scrutin binominal.



MODE DE SCRUTIN

Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au **premier tour**, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%),
- et un nombre de suffrages égal à au moins **25 %** des électeurs inscrits.

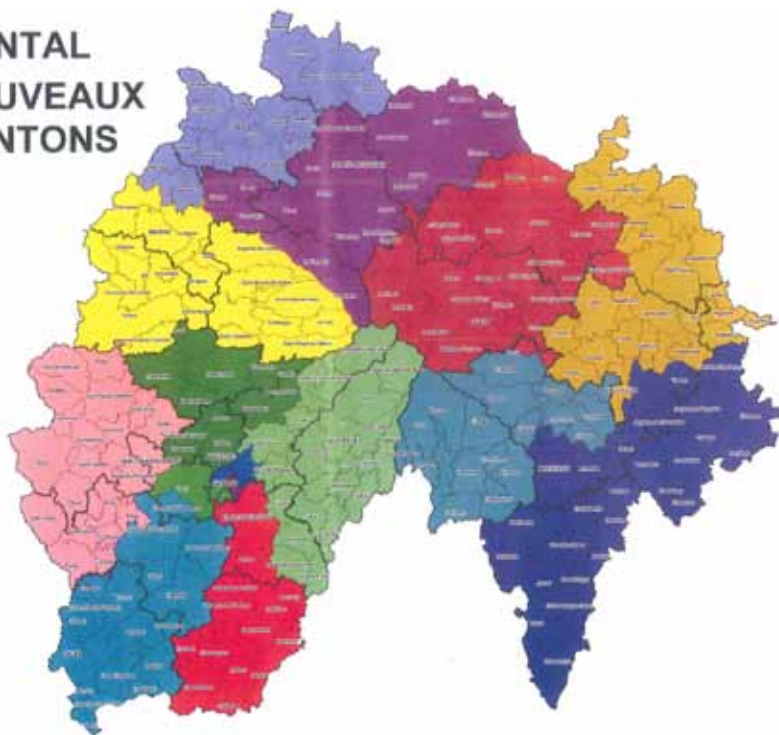
Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir.

Les autres peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à **12,5 %** des électeurs inscrits.

Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au second tour est élu.

CANTAL NOUVEAUX CANTONS



La nouvelle zone d'activités du Garrigoux : un projet au service de nos artisans.

Travaillé depuis plusieurs années par l'équipe municipale, le projet de la nouvelle zone d'activités de Garrigoux a vu le jour en cet automne 2014 avec la finalisation des marchés avec les entreprises et le début des travaux d'aménagement le 2 novembre dernier. Cette ZA est la seule qui a été retenue avec celle de Jussac dans le dernier programme de développement de la CABA. Elle bénéficie ainsi de l'aide financière du Conseil Régional d'Auvergne, du Conseil Général du Cantal, de l'Etat et de la CABA, ce qui permet de garder à un niveau raisonnable le coût résiduel d'investissement pour



la commune et permet un accès du terrain à un coût raisonnable pour les artisans. C'est la finalisation de l'ensemble de ce montage financier et administratif complexe qui explique la durée d'instruction de ce programme dans un contexte de raréfaction des aides publiques mais la persévérance a payé.

Ce sont aujourd'hui près de 15 000 m² qui sont proposés aux artisans de notre village ou des environs sur des parcelles de 1000 à 2500 m², et à ce jour les 2/3 des surfaces disponibles sont réservées, les premières cessions de terrain se réaliseront dans le premier trimestre 2015. Cet engouement confirme bien que ce programme d'aménagement était nécessaire pour que notre commune puisse aider les artisans à poursuivre leurs projets et par là même conservent leurs emplois.

La commune a vocation à rester à l'écoute de tous ceux qui ont des projets de développement dans le domaine de l'artisanat, du commerce ou des services : les différents chantiers qu'elle accueille en 2015 sont là pour confirmer cette volonté.

Alors, si vous avez des projets dans ces différents domaines, n'hésitez pas à solliciter l'équipe municipale, elle saura se mettre à votre disposition et votre écoute.

Jean-Luc Doneys
Adjoint au Maire

Une organisation nouvelle pour l'instruction des permis de construire

La loi ALUR (loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 réduit fortement la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Communes et communautés doivent de fait rapidement prendre le relais sur le terrain.



À compter du 1^{er} juillet 2015, toutes les communes appartenant à des communautés de plus de 10000 habitants ne pourront ainsi plus bénéficier des services des directions départementales des Territoires (DDT).

Il en va pour conséquences que plus de 50% des autorisations actuellement instruites par l'État vont devoir être prises en charge par les collectivités.

Ce retrait de l'État est d'autant plus préjudiciable qu'il intervient dans une période difficile marquée par une baisse des dotations.

Il a nécessité, au niveau communautaire, la création d'un service commun afin de garantir la sécurité juridique des actes et surtout la mutualisation des coûts.

Saint Paul
des Landes

L'attractivité de SAINT PAUL DES LANDES : Une réalité incontestable!

Les informations récentes extraites des données du dernier recensement font apparaître que la population de SAINT PAUL DES LANDES a désormais dépassé la barre symbolique des 1500 habitants. Avec une population de 1553 habitants, la commune s'inscrit parmi celles du département dont la population a le plus augmenté depuis une décennie.

Mais le développement important de la population est allé de pair avec le développement des services adaptés et reconnus indispensables. Les deux sont en fait pleinement dépendants l'un de l'autre.

L'action municipale menée en ce sens depuis plusieurs années fait que SAINT PAUL DES LANDES est aujourd'hui reconnu comme un bourg centre attractif à quelques kilomètres d'Aurillac, où le développement économique se combine avec le développement démographique.

Les projets développés par les partenaires économiques sont toutefois importants. Ils témoignent de l'intérêt majeur porté à la commune et à ses habitants. Ils donnent lieu à des investissements conséquents qui se chiffrent en millions d'euros et seront d'ici quelques mois, source d'emplois nouveaux sur la commune.

Parmi eux on peut notamment mettre en avant la restauration de la maison Juppe et la construction du Carrefour Contact.

CARREFOUR CONTACT

Un magasin Carrefour Contact va ouvrir ses portes dans les prochaines semaines à St Paul les Landes.

D'une surface de vente de 660 m², il sera ouvert du lundi au samedi de 8H à 20H ainsi que le dimanche de 9H à 13H.

Dans le cadre de cette ouverture, une dizaine d'emplois sera créée sur la commune.

Dans une ambiance moderne et des rayons optimisés, ce magasin proposera notamment un rayon boucherie traditionnelle.

Une station essence en libre service sera également mise à la disposition des clients.

Les sommes engagées par ces investisseurs privés sont conséquentes et les retombées en terme d'emploi bienvenues.



Une telle implantation commerciale témoigne du fort dynamisme démographique de la commune de SAINT PAUL DES LANDES, de son attractivité et de son rayonnement économique à l'ouest du bassin d'Aurillac.

FROMAGERIE CAMBON



Au village de l'Hôpital en ce début d'année 2015, Nathalie et Jean Paul CAMBON s'activent à la finition de la fromagerie qu'ils ont décidé de construire il y a quelques mois.

D'ici peu de temps, Nathalie CAMBON, et bientôt leur fils Kévin, produiront dans ce lieu une tome fermière à partir du lait des vaches Salers que son conjoint élève sur l'exploitation.

Un produit artisanal sera élaboré sur place dès le mois de février à partir d'une matière première de qualité.

La commercialisation débutera à partir du mois d'avril ; elle se fera notamment sur place, à la fromagerie, pendant des créneaux horaires bien spécifiques.

Nathalie CAMBON entend ainsi perpétuer une tradition de production de fromage; en effet le père de Jean-Paul produi-



sait ici, il y a maintenant une quarantaine d'années, un Cantal réputé dont les plus anciens de la commune se souviennent certainement.

MAISON JOUPPE

Maison historique de la commune, symbole du cœur du village la maison Jouppe, qui fut jadis une des plus belles auberge du pays au XIX siècle, est en travaux depuis quelques mois... et cela se voit !!!

Il faut dire que la belle dame est bien âgée et que le projet de réhabilitation du bâtiment nécessite sa métamorphose, mais dans le soucis toujours bien présent à l'esprit de l'équipe municipale de restaurer le bâtiment en lui gardant le plus possible son identité et en mettant en exergue ses atouts.

Le projet généreux et ambitieux est en effet en train de se réaliser. Ce projet vise à installer au cœur du village, sur une parcelle de 1500 m², une résidence aux accès sécurisés comprenant des appartements de deux ou trois pièces adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet de solidarité, soutenu par la municipalité, est mené par Logisens. Il porte sur la réalisation de 11 appartements, d'une superficie comprise entre 43 et 82 m² répondant à toutes les normes techniques modernes liées à l'accessibilité, à la sécurité et à l'environnement.

La réhabilitation de la « Maison Jouppe » en 5 logements

De nombreuses démolitions sont nécessaires pour permettre de retrouver le volume initial de cette bâtisse. Le réaménagement du bâtiment existant s'effectuera par une réorganisation totale de l'intérieur avec la création de cinq logements (3 T2 et 2 T3) ainsi que d'une mise en valeur des façades.

La façade sur la rue sera conservée mais nécessitera d'être entièrement reprise pour lui redonner son aspect original.

La création de nombreuses ouvertures et de balcons vont



permettre de faire bénéficier les logements d'une double orientation, et d'ouvrir les pièces de vie sur l'extérieur afin de faire entrer le maximum de lumière.

La construction de 6 logements supplémentaires en location, dédiés en priorité aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Au milieu de la parcelle un nouveau bâtiment plus contemporain sera construit et accueillera six logements T3. Il sera recouvert d'une toiture mono-pente en zinc suivant le dénivelé naturel de la parcelle.

Son implantation permettra par ailleurs d'aménager les espaces extérieurs avec un patio végétalisé, deux zones de stationnement, et un parc arboré.

Les deux bâtiments seront reliés par une passerelle extérieure qui constituera un véritable trait d'union entre le bâtiment rénové et la construction nouvelle. Elle permettra ainsi de faire bénéficier à tous des équipements communs : entrée, hall, cage d'escalier, ascenseur, places de parking, chaufferie et locaux techniques...



Investissement : 1 187 000 M€

Subventions Logements : 68 980 € TTC
(dont ETAT 23 980 € TTC et LOGEHAB 45 000 € TTC)

FONDS PROPRES LOGISENS 118 700 € TTC

Partenaires du projet

L'ETAT
COMMUNE DE SAINT PAUL DES LANDES
CONSEIL GENERAL DU CANTAL
LOGEHAB



GARAGE AUTOMOBILE LAJARRIGE

C'est en août 2012 alors qu'il était jusqu'alors employé dans un garage automobile de Marmanhac, que Emmanuel LAJARRIGE a décidé de créer son entreprise à SAINT PAUL DES LANDES, rue de Lacamp de Garrigoux.

Il employait alors deux salariés.

Passées les premières difficultés organisationnelles liées à l'installation et à ses tracasseries administratives habituelles, son garage automobile s'est peu à peu imposé comme un établissement de référence en matière de mécanique auto et de montage de pneus.

Reconnu pour ses qualités de sérieux et de compétence technique, le garage automobile de Emmanuel LAJARRIGE emploie aujourd'hui trois salariés, et a diversifié son activité dans les domaines spécifiques de la moto et du bateau.

« Je ne compte pas les heures, mais avec un peu de recul



je suis pleinement satisfait de mon installation et l'activité se porte bien » indique-t-il, en précisant que si la clientèle saint-pauloise est importante, il a également beaucoup de clients sur AYRENS, LACAPELLE-VIESCAMP et même LAROQUE-BROU.

Le garage automobile LAJARRIGE est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h ainsi que le samedi de 9 h à 12 h.

POPULATION : Nous sommes 1553 Habitants !!!!



ST-PAUL-DES-LANDES

L'Insee a mis en ligne, le 29 décembre dernier, les chiffres de la population légale du pays, commune par commune. Ces chiffres sont importants, puisqu'ils servent de référence, à compter du 1^{er} janvier 2015, au calcul des subventions et dotations auxquelles ont droit les collectivités. Ils correspondent, en réalité, aux chiffres actualisés de l'année 2012.

Il convient de préciser que l'Insee distingue, lorsqu'elle donne la population d'une commune, plusieurs notions différentes: la population municipale, la population comptée à part, et la population totale qui est la somme des deux précédentes.

La population municipale comprend « les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune », ainsi que les militaires logés dans un établissement militaire situé dans la commune, même s'ils ont une résidence personnelle dans une autre commune.

Quant à la « **population comptée à part** », elle regroupe « les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune ». Il s'agit par exemple des militaires qui ont une résidence dans la commune mais habitent une

caserne dans une autre commune, ou les personnes âgées hébergées dans un établissement situé dans une autre commune.

Selon les nouveaux chiffres de l'Insee, la population totale de l'ensemble du pays est de 65 241 241 habitants, dont 1,865 million en Outre-mer.

Dans un département du Cantal où la population continue au fil des ans et des recensements de décroître, la commune de SAINT PAUL DES LANDES continue pour sa part de voir sa population augmenter. La croissance est ainsi de 10,69 % depuis le 1^{er} janvier 2010.

Il ne fait aucun doute que cette croissance régulière est due à une attractivité et un dynamisme local particulier de la commune, sans cesse valorisés comme il se doit et depuis de nombreuses années par ses élus.

Cette attractivité résulte aussi de la situation idéale de SAINT PAUL DES LANDES à quelques kilomètres d'Aurillac et au fait qu'elle réponde grandement aux besoins de ses habitants en matière de services, d'équipements, de commerces, de vie associative, de qualité de vie et de convivialité...

Les élus en sont pleinement conscients et œuvrent au quotidien, malgré les contraintes, pour améliorer toujours plus le « **Bien vivre à SAINT PAUL DES LANDES...** ».

Patrick SARNEL
Adjoint au Maire

Population officielle légale de la commune au 1^{er} janvier 2015 :

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Densité (surface de 19 km ²) en hab /Km ²
1 ^{er} janvier 2015	1510	43	1553	81,7
1 ^{er} janvier 2010	1366	37	1403	73,8

VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

] Rentrée scolaire 2015

C'est à la rentrée que les enfants de Saint Paul des Landes ont repris ou pris pour la première fois, avec grande émotion, le chemin de l'école.

Répartis en huit classes, les 139 enfants que compte l'école cette année sont accueillis par dix enseignants au rythme des nouveaux horaires scolaires qui se répartissent sur cinq jours : le matin de 8 h 30 à 11 h 30 (du lundi au vendredi) et l'après-midi de 13 h 15 à 15 h 30 (les lundi, mardi, jeudi et vendredi). A 15 h 30, les enfants sont pris en charge le lundi par les enseignants pour les Activités Pédagogiques Complémentaires et les autres jours par les employés communaux ou des intervenants extérieurs pour les Temps d'Activités Périscolaires et/ou de la garderie jusqu'à 18 h 30.

Animée par une équipe enseignante stable, dynamique et motivée, l'école propose aux enfants de nombreux projets pédagogiques qui s'inscrivent dans le cadre des programmes de l'Education Nationale.

C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre, les élèves, bénéficiant d'un temps clément, ont pu mettre en pratique leurs aptitudes sportives et rencontrer des enfants d'autres écoles en participant à un cross à Laroquebrou et à une rencontre d'athlétisme à Aurillac.

Ils ont également ouvert les portes à leur imagination et leur créativité en allant se bercer des contes du festival Las Raponadas et en allant écouter du chant lyrique proposé par les Jeunesses Musicales de France.



Une classe de découverte a permis à 16 enfants de partir 3 jours et de mener à bien des projets d'écriture en coopération avec d'autres élèves du Cantal dans un environnement différent.

En 2015, l'école accueillera cinq nouveaux petits élèves.

Au cours de cette nouvelle année, des projets déjà « ancrés » se perpétueront : notre chorale à l'école maternelle, notre correspondance scolaire avec le Burkina Faso, l'entretien et le développement de nos deux jardins pédagogiques, la venue du spectacle théâtral de la compagnie Les 3 Charçons, de nouveaux spectacles des Jeunesses Musicales de France, de nouvelles rencontres sportives,... L'année scolaire sera ponctuée par notre traditionnelle fête.

Rappelons que le bon fonctionnement de l'école se pérennise grâce au soutien de la municipalité et de l'Association des Parents d'Elèves.

L'équipe enseignante présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des familles saint pauloises pour 2015 !

La Directrice

Mme HAMANN

] Le Centre de Loisirs

LES TEMPS EXTRA-SCOLAIRES.

Un accueil de Loisirs sans Hébergement, A.L.S.H. accueille les enfants dès l'âge de 3 ans pendant les vacances scolaires. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Le restaurant de l'A.L.S.H. fonctionne lui aussi avec du personnel communal qui confectionne les repas sur place.

L'A.L.S.H. est ouvert la première semaine des vacances de février, la première semaine des vacances de printemps et 6 semaines l'été du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Géré par la FAL du Cantal, cet ALSH est inscrit dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Cantal, et soumis aux règles d'encadrement et de fonctionnement édictées par la D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

Ce sont près de 700 journées qui ont été réalisées en 2014.

Durant les vacances d'été, les semaines sont habituellement rythmées :

- par des activités au sein même du centre de Loisirs : Jeux et animations sur les thèmes Harry Potter, La guerre des Etoiles, ou les Jeux Télévisions (Fort Boyard, Top Chef, Interville...)



- par des activités extérieures (comme des sorties au Centre Aquatique Communautaire, au parc acrobranche de RENAC, au lac des Graves, dans les marais de Cassan et de Prentegarde) qui font traditionnellement le bonheur des petits et des grands.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs et d'animatrices diplômés BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), la majorité d'entre eux étant de la commune ou des communes avoisinantes (Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Ytrac).

Patricia Benito - Adjointe au Maire

L'ACCUEIL DE LOISIRS 2015 :

Vacances d'hiver : du 9 au 13 février 2015

Vacances de printemps : du 13 au 17 avril 2015

Vacances d'été : du 6 juillet 14 août 2015



Les temps péri-scolaires

Les Temps d'activités périscolaires (T.A.P) n'ont aucun caractère obligatoire et sont encadrés par du personnel communal, ATSEM, animatrices BAFA ou des intervenants extérieurs selon le type d'activité mis en place.

Ces temps d'activités sont programmés après les heures de classe, de 15h30 à 17h30 selon des plannings établis en fonction des tranches d'âges et sur inscription. C'est ainsi que les élèves à partir du CE1 jusqu'au CM2 peuvent bénéficier d'un temps d'accompagnement aux devoirs de 15h30 à 16h25 du mardi au vendredi.

Aux élèves de maternelle et de CP sont proposées des activités sous forme d'atelier découverte de la musique et ateliers activités manuelles de 15h30 à 16h25 du mardi au vendredi avec le mardi un atelier Lire et Faire Lire.

De 16h45 à 17h30 des ateliers sportifs, ateliers d'activités manuelles, ateliers de motricité en musique, ateliers danse sont mis en place et ouverts à tous les élèves en fonction des tranches d'âge.

On compte en moyenne 20 enfants inscrits sur les différents ateliers.

Fête de l'école

Grand succès populaire pour la fête de l'Ecole organisée le vendredi 20 juin 2014 en fin d'après midi dans les locaux de l'école avec la complicité d'un très généreux soleil !!!

Un spectacle tout en couleur à quelques jours des grandes vacances...



Transports scolaires

La CABA organise les transports scolaires pour les élèves de l'école élémentaire des lycées et collèges sur le périmètre de son territoire.

A la demande des parents les transports scolaires en direction du collège de Laroquebrou sont organisés par le Conseil Général depuis la rentrée 2014.

Un seul point de ramassage était initialement prévu, place de l'église. Pour l'année scolaire en cours, après de nombreuses tractations avec les services du Conseil Général, les élus ont réussi à obtenir le maintien sur la commune de tous les points de ramassage existants, sauf celui du Violon, qui n'a pu être maintenu pour des problèmes de sécurité, l'aménagement des horaires d'ouverture de la médiathèque permettant à l'élève concerné d'attendre à la descente du bus, en toute sécurité l'arrivée de ses parents.



Le relais petite enfance

DES «P'TITS LOU» TOUJOURS PLUS NOMBREUX...

Le Relais Petite Enfance est géré par une association dont le siège social est à Ytrac. Mais son territoire d'activité s'étend sur 5 communes avec St Paul des Landes, Sansac de Marmisses, Ayrens et Lacapelle Viescamp.

Ce service cofinancé par la CAF et les communes adhérentes s'adresse aux enfants de moins de 6 ans, aux assistantes maternelles et aux parents...

Les haltes-jeux...

Chaque vendredi, de nombreux enfants se retrouvent à la médiathèque, accompagnés de leur nounou ou de leurs parents. Au travers des activités mises en place par Audrey, l'animatrice, ils découvrent, s'éveillent, et commencent là une socialisation qui les aidera lors de leur scolarisation.

Pour les adultes, c'est l'occasion de sortir de leur isolement, de converser sur leur métier, d'échanger sur leurs enfants. Bien sûr, avec le café pour plus de convivialité.... !

LES ATELIERS LUDO-ÉDUCATIFS...

La motricité a été le premier atelier mis en place à Ytrac par Audrey. De la « gym » pour nos chérubins...! Puis l'association a investi pour qu'un atelier d'éveil musical voit le jour à Sansac. Un atelier « Patouille » et enfin un atelier « bébé bouquine » ont été créés à St Paul.

Ces ateliers connaissent un grand succès. Mais ils ne peuvent être de qualité qu'en présence d'un nombre limité d'enfants. Depuis la rentrée de septembre, à cause d'un emploi du temps surbooké de l'animatrice, ces ateliers qui avaient lieu le lundi matin ont été programmés le jeudi après midi.

A noter, que tous les enfants du territoire peuvent participer à toutes les animations, quel que soit le lieu ou l'heure. Cependant, une inscription préalable peut être demandée pour certaines d'entre-elles.



DES ANIMATIONS PONCTUELLES...

Afin de créer un lien social entre tous les acteurs du relais, il est proposé périodiquement une animation de plus grande ampleur.

Ainsi au printemps il a été organisé à Ytrac, une séance cinéma avec « la petite taupe », un court métrage spécialement adapté aux tout-petits venus nombreux de tout le territoire.

Au mois de juin, il a été proposé une lecture spectacle à St Paul, « Bébé Lili lit » de la compagnie Le chant des lignes. Le grand nombre d'enfants présents a obligé à une deuxième séance.

Au mois de septembre, toujours à St Paul, nous avons reçu Hélène Poussin, comédienne, dans le cadre d'un atelier « Bébé bouquine ». Une matinée riche en découverte et émerveillement.

Enfin, il a été également organisé par l'animatrice 2 sorties « pique nique ». Une à Sansac et la traditionnelle rando-poussette à Lacapelle-Viescamp.

DES RÉUNIONS D'INFORMATIONS POUR LES ADULTES...

Afin d'aider les assistantes maternelles dans le cadre de leur profession, il est organisé des réunions d'information thématiques.

Ainsi, au mois d'avril, Lydie Rivaldi, de la société « Qualité santé 15 » est venue animer à Ytrac une réunion d'information et de sensibilisation sur le thème du mal de dos. C'est un problème important pour les nounous qui ont souvent des bébés et enfants de bas âge dans les bras.

Au mois de septembre, nous avons profité de la venue d'Hélène Poussin pour lui faire animer un échange sur le thème « lire des livres aux tout-petits, pourquoi, comment ? » cela s'est passé à Ytrac et a rassemblé plus d'une cinquantaine de personnes... !



DES PERMANENCES AU BUREAU...

Le relais est un point d'information bien repéré sur le territoire tant par les assistantes maternelles que par les parents. Chaque mardi et jeudi après-midi, Audrey reçoit sur rendez-vous au bureau du relais à Ytrac. Cependant, l'information diffusée doit rester de premier niveau et pour des questions plus complexes, l'animatrice guidera les demandeurs vers les instances les plus compétentes

L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU RELAIS

Elle affiche une grande dynamique avec un nombre d'adhérents sans cesse croissant qui sera proche de 70 cette année. A la dernière Assemblée Générale, son Conseil d'Administration s'est étoffé. Par la suite son bureau s'est légèrement modifié et s'est établi à présent comme suit :

Président : Daniel DOLY	Trésorière : Jocelyne CAQUOT
Vice présidente : Laurence BOUISSE	Vice trésorière : Emilie LHERM
Secrétaire : Nathalie SOBELLA	Vice secrétaire : Claire LAFON

A noter, un représentant de chaque municipalité siège au Conseil d'Administration

LE RÉSEAU RPE DU CANTAL...

Mis en place conjointement par la CAF et le Conseil Général, il permet aux animatrices des RPE du Cantal de se retrouver, de partager leur travail et de coordonner leurs actions au sein de leur structure.

Au travers des réunions organisées, elles peuvent également s'informer sur la législation ou sur tout ce qui touche la petite enfance.



CONTACTER LE RELAIS...

Le relais a été très actif cette année et compte le rester en 2015 ne serait-ce que pour le bien-être de nos chérubins. N'hésitez pas à venir rencontrer Audrey à son bureau, elle sera ravie de vous accueillir.

Par courrier : Mairie d'Ytrac, 4, avenue de la république
15130 YTRAC

Par téléphone : 06.73.54.59.40

Par mail : ramptitslou@voila.fr

Audrey et toute l'équipe gestionnaire du relais vous souhaite une très bonne année et particulièrement à tous nos « p'tits Lou »

Daniel DOLY

Président du RPE « Les P'tits Lou »

Assistantes Maternelles St Paul des Landes

A l'occasion de la 10^{ème} journée nationale des assistantes maternelles, les « nounous » de St Paul des Landes se sont réunies autour d'une table pour fêter l'évènement. La bonne humeur était au rendez-vous. Un agréable moment pour se rencontrer, échanger sur ce métier qui est toujours en mal de reconnaissance.



Floralies



La cinquième édition des Floralies des LANDES, la fête des fleurs saint-pauloise, qui s'est tenue le dimanche 18 mai, a connu cet année encore un grand succès, dépassant largement l'affluence de l'année dernière.

Le temps d'une journée, le bourg de Saint-Paul-des-Landes a été décoré de fleurs et de plants de légumes de toutes formes et couleurs, redevenant ainsi en quelques heures et pour quelques heures, un

jardin aux mille couleurs pour le plus grand plaisir des inconditionnels de cette manifestation, désormais bien installée dans les journées printanières dédiées à la nature.

Encouragé par des conditions climatiques optimales pour la saison, le public nombreux a ainsi eu l'occasion de réaliser les achats indispensables à l'aménagement potager et floral des jardins.

40 exposants environ (maraîchers, horticulteurs, paysagistes, rosieristes, apiculteurs, liquoristes, produits régionaux, poteries...) étaient pour l'occasion présents dans le bourg du matin au soir pour commercialiser leur production ou tout simplement dispenser les conseils élémentaires à l'entretien et à la conservations des plantes et fleurs.

La journée, animée en musique par Radio Pays d'Aurillac, a également été animée par le Cantal Bonsaï Club, qui a exposé dans les locaux de la salle du conseil municipal ses plus beaux bonsaï, et par le SMOCE.

Les autres manifestations proposées dans le cadre de cette journée « nature » ont également connu un franc succès.

Ainsi les amateurs de bouquets ont été nombreux à réaliser des confections florales grâce aux conseils avertis de professionnels.

Les enfants se sont pour leur part pleinement investis dans les ateliers de décoration de pots de fleurs, proposés par l'association Ré-Créations, qui par ailleurs a mis en place pour l'occasion, un atelier d'initiation à la vannerie bien fréquenté.

Les autres associations de la commune se sont également pleinement investies dans cette journée puisque le repas champêtre préparé sous chapiteau par les éducateurs des écoles de rugby et de football de SAINT PAUL DES LANDES a connu une affluence record.

La municipalité de Saint-Paul-des-Landes, soutenue dans son action par le Conseil Général, se réjouit une nouvelle fois du succès de cette manifestation qui au fil des années s'est installée comme un rendez-vous attendu, reconnu et apprécié par un public de connaisseurs.

**Rendez vous le Dimanche 17 mai 2015
pour la 6^{ème} édition des Floralies des Landes!!**



*Saint Paul
des Landes*

Automnales 2014



La 10^{ème} édition du festival de Théâtre Amateur de Saint Paul des Landes a eu lieu du 24 au 26 octobre 2014.

Elle a une nouvelle fois réuni durant trois jours 5 troupes de théâtre différentes venues présenter à un public nombreux, fidèle et connaisseur le fruit de plusieurs mois de travail et de répétition.

Pour cette édition anniversaire, les organisateurs ont décidé de mettre à l'affiche le rire et l'émotion, dans le cadre d'une programmation

de qualité et à des conditions tarifaires très intéressantes et inchangées depuis plusieurs années.

Pour cela l'équipe municipale en charge de la programmation a privilégié encore cette année des troupes locales et départementales en recherchant un juste équilibre entre la fidélité à certaines troupes historiquement présentes sur le festival (et qui régulièrement lui réservent leur première) et des troupes nouvelles apportant un souffle novateur au festival.

A voir l'affluence et les réactions du public pour cette manifestation qui se veut simple et conviviale force est de constater que le résultat a été à la hauteur des espérances.

Objectif atteint également au regard de la volonté affichée des organisateurs de permettre aux troupes, dans le cadre du festival, de se rencontrer et d'échanger sur leur passion, leur joies et leurs difficultés. La convivialité qui règne au festival de SAINT PAUL DES LANDES avant et après les pièces n'est pas un vain mot et la fidélité des troupes en est le

plus beau révélateur.

La soirée du vendredi a permis aux compagnies « **Patraque Théâtre** » et « **Les Tracteurs** », fidèles des planches saint-pauloises, d'interpréter leurs nouvelles pièces devant un public nombreux et conquis, ravi de passer un moment fort agréable autour des tracasseries posées aux parents par leurs enfants, et posées aux habitants d'un si paisible village par la disparition brutale d'une personne...

L'émotion était à l'affiche de la première partie de la soirée du samedi lorsque les voyageurs de la compagnie « **Trip Tik** », parfaitement encadrés par la comédienne Claire Genniaux, ont proposé aux spectateurs un aller simple particulièrement émouvant vers la diversité artistique, la tolérance et le respect de l'autre.

En seconde partie de soirée, la troupe « **Veinazes Anim** », particulièrement satisfaite de pouvoir enfin se produire dans le cadre du festival de SAINT PAUL, a brillamment interprété les pérégrinations d'une concierge en manque de reconnaissance, d'amour et de vie au grand air.

Les enfants n'ont pas été oubliés pour cette édition anniversaire avec un double spectacle le dimanche 24 octobre en matinée, proposé par la « **Compagnie Ridorouge** ». Ces spectacles ont été entrecoupés d'un goûter durant lequel les glaces, redevenues de saison l'espace d'un après midi très ensoleillé, ont été fort appréciées. Une séance de photos et d'échanges avec les artistes a clôturé l'après midi.

Les organisateurs de ce festival vous donnent d'ores et déjà rendez-vous les 23, 24 et 25 octobre 2015 pour la 11^{ème} édition des Automnales.

Patrick SARNEL
Adjoint au Maire



Quatuor Morphing

Après un premier concert de François SALQUE et Vincent PEIRANI fort apprécié en mars 2012, le 18ème festival de musique classique du CANTAL « Voyage d'Hiver » a une nouvelle fois fait escale à la salle polyvalente de SAINT PAUL DES LANDES samedi 1^{er} février 2014.

Organisé par l'association Musica Formosa en partenariat avec la mairie de SAINT PAUL DES LANDES, ce concert a permis à un public de connaisseurs et de néophytes de voir se produire sur scène le Quatuor Morphing, un ensemble de quatre saxophones, plusieurs fois distingué du premier prix dans les plus prestigieux concours internationaux.

Avec une exigence de jeu calquée sur l'excellence des plus grands quatuors à cordes, ce groupe de quatre jeunes et talentueux musiciens français, issus du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (classes de Claude Delangle et David Walter) a dévoilé des capacités musicales insoupçonnées de leurs différents saxophones.

Christophe Grezes (saxophone soprano), Eddy Lopez (saxophone Alto), Anthony Malkoun-Henrion (saxophone Ténor) et Matthieu Delage (saxophone Baryton) ont présenté dans une bonne humeur communicative, un

programme éclectique et ambitieux, allant du baroque au romantisme, du contemporain au Tango.

Tous les quatre ont salué une nouvelle fois les qualités acoustiques de la salle polyvalente de SAINT PAUL DES LANDES, déjà soulignées lors de précédents concerts.

Marc LE BOT, président de l'association Musica Formosa s'est félicité de la réussite de cette soirée et de la participation active de la commune de SAINT PAUL DES LANDES à cette manifestation culturelle de proximité reconnue dans le département du Cantal pour sa très grande qualité.



LE PERE NOEL EST UN ROCKER



Les deux concerts qui ont eu lieu le vendredi 12 décembre 2014 à la salle polyvalente dans le cadre de l'ouverture du marché de Noël se sont inscrits dans le cadre d'une opération caritative sans précédent sur la commune.

En effet, à l'occasion de chaque entrée au concert « Le Père Noël est un rocker », un jouet était collecté et tous les bénéfices de la soirée ont été intégralement reversés au Secours Populaire.

Une initiative qui a été possible grâce à la mobilisation et à la générosité de l'ensemble des membres des deux groupes aurillacois Anne.G et Les Commissaires Repriseurs, mais aussi de techniciens professionnels du son et de la lumière.

Au total, ce sont quelques 200 jouets et une somme totale de

300 € qui ont été collectés et reversés intégralement à cette association à but non lucratif, déclarée Grande cause nationale et qui lutte depuis sa création en 1945 contre la précarité.

Durant trois heures, les deux groupes et leurs chanteuses saint-pauloises ont repris de très nombreux morceaux de rock français et international pour le plus grand plaisir des spectateurs venus en nombre pour cette occasion.

Cette action a été pleinement soutenue par l'équipe municipale qui s'est grandement investie dans l'organisation et la pleine réussite de cette soirée, et qui partage sans doute possible la devise ancestrale du Secours Populaire : « Tout ce qui est humain est nôtre ».

Les Expositions

La Médiathèque La Grange est le lieu idéal pour recevoir les expositions. Depuis sa création en 2007, plus de 50 peintres, photographes, collectionneurs, associations se sont succédés en ses murs pour promouvoir toute les cultures et permettre aux saint-paulois de découvrir les talents (souvent cachés..) de nombreux habitants de la commune ou des communes environnantes.

Sa raison d'être est de promouvoir la création artistique locale et de la mettre en valeur dans un environnement lumineux, accessible et connu de tous. La fréquentation régulière de la Grange est un gage de succès. Si vous aussi, vous avez envie d'exposer, merci de bien vouloir contacter les élus en charge de l'animation culturelle sur la commune.



30 avril au 3 juin 2014 :
Jean-Marie BOULARD

Jean Marie Boulard a traversé les décennies avec un appareil photo à la main et après avoir créé et animé durant de nombreuses années le Photo Club du Lycée Agricole d'Aurillac et ses deux laboratoires photo, il s'est aujourd'hui spécialisé dans les photos animalières.

Cet amoureux de la nature aime à montrer et valoriser la diversité de la faune cantalienne. Au fil du temps Jean Marie Boulard est ainsi devenu un véritable spécialiste: localisation des espèces, comportement, dénombrement, alimentation... Il connaît les règles de vie de la plupart des animaux qu'il se plaît à photographier « Chamois, marmottes, chevreuils...

Cette richesse est exceptionnelle pour celui qui sait l'observer. Elle doit être préservée



27 juin au 28 août 2014 :
Association Re Créations

Les membres de l'atelier peinture de l'Association saint-pauloise Ré-Création, animé par Serge Jacquemart tous les lundis et mercredi soirs ont une nouvelle fois exposé leurs plus beaux tableaux.

Pour leur part, les membres du nouvel atelier Vannerie de l'association, qui se déroule quant à lui tous les jeudis soirs, ont présenté pour la première fois leurs réalisations.



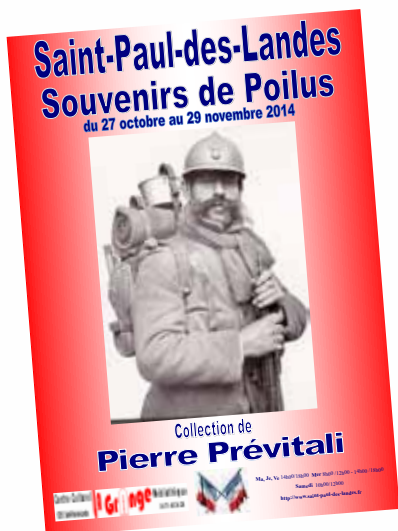
29 août au 5 octobre 2014 :
Florence DELOM

Florence DELOM a toujours aimé le dessin et la peinture, mais c'est aux côtés de Serge Jacquemart, dans le cadre des ateliers mis en place par l'association Ré-Création, qu'elle a acquis les techniques indispensables et l'assurance du peintre amateur qu'elle est devenue.

C'est chez elle à SAINT PAUL DES LANDES qu'elle cultive sa passion, couteau ou pinceau à la main, avec une volonté farouche de pouvoir s'évader du quotidien.

On retrouve dans sa peinture généreuse et colorée sa passion pour la nature et le bois, et son goût marqué pour les destinations lointaines.



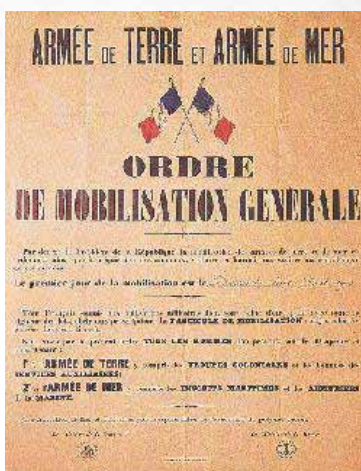


**27 octobre au 29 novembre 2014 :
Souvenirs de Poilus**

Pierre PREVITALI a accumulé des documents sur la première guerre mondiale tout au long d'une vie fort remplie, en mémoire de son père qui, mobilisé en 1915 à 18 ans a fait toute cette longue et terrible guerre.

Ces documents, il a tenu à les faire partager pour que l'on n'oublie pas.... pour qu'on se rappelle ces sombres pages de notre histoire de France, de l'ordre de mobilisation générale en août 1914 jusqu'à cet armistice de novembre 1918..

Une exposition de documents authentiques teintée d'émotion qui a fait la part belle aux « Poilus », héros de la nation.



**6 Décembre au 24 janvier 2015 :
Guylaine SANNIER-LAIR**

CARTONNAGE ET ENCADREMENT

Guylaine Sannier-Lair est une passionnée de cartonnage et les créations qu'elle a présentées à la médiathèque se caractérisent par une grande originalité, une réelle qualité et une remarquable finesse.

Boîtes, tableaux encadrements, ses réalisations sont toutes superbes, et ont connu un vif engouement à l'approche des fêtes de fin d'année.



Médiathèque

FESTIVAL DE LECTURES MUSICALES DU CANTAL « PAR MONTS ET PAR MOTS »

Organisé par la médiathèque départementale et avec le soutien de la DRAC, le 10^{ème} festival de lectures musicales du Cantal « Par monts et par mots » dont le thème est cette année « **Les écrivains dans la grande guerre** » a fait escale à la médiathèque La Grange à SAINT PAUL DES LANDES mercredi 19 mars 2014.

Pendant plus d'une heure, Pierre Fernandes et François Fabre ont présenté l'œuvre de l'écrivain français Henri BARBUSSE « Le Feu », récit sur la première guerre mondiale qui reçu le prix Goncourt en 1916 pour sa fidèle retranscription de ce qu'il vu et ressenti sur le front.

A voix haute et au son de l'accordéon, ils ont fidèlement rendu hommage à Henri BARBUSSE et aux poilus de la grande guerre au travers d'extraits relatifs à la vie dans les tranchées, à la lutte contre la pluie le froid et la boue, à l'attente inexorable de la montée au front, de la soupe ou du courrier, aux permissions, aux tours de garde, à la cruauté des combats et à la mort.

Leurs récits ont été entrecoupés et illustrés de chansons patriotiques ou contestataires de l'époque. Nombreuses furent en effet les chansons qui ont circulé durant la Première Guerre mondiale. Tantôt guerrières et patriotiques, tantôt amusées ou contestataires, elles ont longtemps bercé le quotidien des poilus.

Ils ont interprété notamment « **La Madelon** » qui rencontra dès le début de la guerre un franc succès auprès des soldats, mais aussi « **Ma mitrailleuse** » écrite par Théodore Botrel en 1915 et « **la Chanson de Craonne** » écrite en 1917 par des soldats harassés par cette si longue guerre et qui resta interdite en France jusqu'en 1974.

Les personnes présentes ont chaleureusement salué Pierre Fernandes et François Fabre pour cette leçon d'histoire vieille d'un siècle, avant de partager avec eux, dans un moment de convivialité, quelques réflexions sur la grande guerre et la folie des hommes.

Il convient de préciser qu'à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la guerre de 1914, le festival « Par Monts et par mots » consacré cette année à la lecture d'écrivain dans la première guerre mondiale, a obtenu le label national «Centenaire ».



PHILIPPE MALASSAGNE À LA MÉDIATHÈQUE



Dans le cadre du cycle de lectures publiques à haute voix impulsé par le théâtre et la médiathèque du bassin d'Aurillac. Philippe Malassagne, comédien, a lu le vendredi 7 novembre 2014 à la médiathèque La Grange à SAINT PAUL DES LANDES des passages du roman de Gaëlle Josse intitulé « Noces de neige » publié en 2013 aux éditions Autrement.

Un troisième roman pour Gaëlle Josse après les succès rencontrés par Les Heures silencieuses, en 2011 et Nos vies désaccordées en 2012, deux romans qui viennent d'être récemment publiés en livre de poche.

Les personnes présentes ont été très attentives au récit de ce roman ferroviaire fluide et plaisant effectué par cet habitué de la médiathèque La Grange.

Elles ont grâce à lui été transportées entre les bords de la méditerranée et la Russie dans deux voyages en train réalisés pour l'un en 1881 par Anna Alexandrovna, la fille une

riche famille aristocrate russe revenant de sa villégiature d'hiver sur la Riviera, et pour l'autre en 2012 à l'heure d'internet, par la jeune russe Irina partant chercher l'amour auprès d'un célibataire aisé choisi sur un site de rencontres.

Plus d'un siècle sépare ces deux voyages, et pourtant leurs histoires sont liées à jamais.....



EVENEMENT

Concours de Meutes sur Lièvres 2014

Ariégeois, bassets... les chiens courants ont été mis à l'honneur samedi 25 et dimanche 26 janvier 2014 sur le territoire de chasse des communes de Crandelles, Teyssières de Cornet, Ayrens et Saint Paul des Landes à l'occasion de la quatrième édition du concours « le Bouquin du Meyrou ».

Ce concours de meutes sur lièvres organisé par les membres de l'**ACCA de SAINT PAUL DES LANDES**, a rassemblé une vingtaine de meutes de chiens courants venues l'espace d'un week-end, non pas pour mettre en valeur tel ou tel champion, mais bien pour promouvoir et faire connaître un mode de chasse si spécifique, qui fait la part belle aux chiens.

Cette manifestation très conviviale, chaleureuse et courtoise, parfaitement organisée par les membres de l'association de chasse de SAINT PAUL DES LANDES était ouverte aussi bien à un public averti qu'à des néophytes.



Elle a rassemblé sur le week-end un public nombreux dans des conditions météorologiques assez délicates.

Les meutes qui se sont élancées dimanche ont pu bénéficier de conditions bien meilleures que celles de la veille, et, au terme d'une remise des prix au cours de laquelle les juges ont lu un compte rendu sur chacune des meutes présentes, le premier a été décerné à Vincent RODDE de Jumeaux dans le Puy de Dôme et à Jean Luc ANDRE de Jussac.



A l'heure du bilan tous les équipages ainsi que les membres de l'AFACCC 15 se sont déclarés pleinement satisfaits de l'organisation sportive et matérielle sans faille de cette quatrième édition au cours de laquelle de nombreux lièvres ont été approchés et menés.

Rendez-vous les 24 et 25 janvier 2015 pour la 5^{ème} édition du concours « le Bouquin du Meyrou »



*Saint Paul
des Landes*

BOTANIQUE

A la découverte des trésors des coteaux de SAINT PAUL DES LANDES

Le randonneur saint-paulois est un homme chanceux si peu qu'il soit un peu curieux de découvrir la formidable flore printanière qui l'entoure.



Sur les coteaux calcaires et les pelouses qui bordent le nord ouest de la commune, poussent en effet à la fin du printemps de nombreuses d'espèces d'orchidées sauvages dont il est difficile d'en établir une liste exhaustive.

Le randonneur devra toutefois respecter ce milieu si fragile, s'il veut en assurer sa pérennité. Il lui appartiendra également de respecter les troupeaux et leurs parcs.



L'orchis moucheron, (*Gymnadenia conopsea*),



L'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata* subsp. *maculata*)



L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

Le saviez-vous?

Le **fruit** de l'orchidée libère plus d'un million de graines microscopiques, parmi les plus petites du monde végétal (quelques centièmes de millimètres).

La **graine** ne peut germer qu'en présence d'un champignon microscopique du sol : on parle de symbiose. Elle peut rester en état de dormance pendant plusieurs années en attendant des circonstances favorables à sa germination.

Une fois desséchée, la plante passe la mauvaise saison sous forme de **bulbe**, de **tubercule** ou de **rhizome** dans le sol (plante vivace).

La municipalité saint pauloise réunit les associations

Patrick Sarnel, maire adjoint, Didier Place, conseiller municipal délégué aux associations ainsi que Isabelle Leder et Séverine Portero conseillères municipales ont réuni les présidents d'association à la mairie.

Cette réunion a rassemblé l'Amicale des parents d'élèves, l'association de Chasse, l'association des donneurs de sang, l'association de gymnastique volontaire, le comité des fêtes, l'Union sportive Cère et Landes, le Rugby Club des Landes, la FNACA, et l'association ré-création.

Après avoir chaleureusement remercié les responsables de toutes les associations pour leur dynamisme et leur grande

implication dans la vie locale, les élus saint paulois ont abordé les différents points prévus à l'ordre du jour : communication – préparation du bulletin municipal – formation sécurité – réglementation – utilisation des locaux – relations mairie / associations

Cette réunion fut également l'occasion de discuter du calendrier des manifestations de l'année 2015, et de faire un point sur les besoins spécifiques des associations.

La réunion s'est achevée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité, permettant ainsi un moment de convivialité fort apprécié.



Le Comité des Fêtes et d'Animation

Le comité des fêtes a débuté ses manifestations 2014 par le carnaval. La boum a rencontré un vif succès auprès de nos chères têtes blondes.

Les 27-28 et 29 juin, la fête patronale a accueilli, durant 3 jours de festivités, des artistes professionnels et amateurs talentueux, qui malgré les conditions climatiques, ont animé avec qualité la commune.

Début septembre le comité a organisé son deuxième vide grenier sous un soleil radieux. Pour clôturer l'année, le très attendu vide grenier spécial jouet du 9 novembre a permis à un grand nombre de personnes de remplir la hotte du père Noël.

Le comité des fêtes remercie tous les membres actifs, les annonceurs, les bénévoles ayant confectionné des fleurs, ainsi que la municipalité » de SAINT PAUL DES LANDES.

Suite à l'assemblée générale du 3 décembre 2014, le bureau est désormais composé de :

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU

Président d'honneur : Jean Pierre DABERNAT,
Maire de la commune

Présidente : Annie TABEL

Vice président : Hervé MOISSINAC

Tresoriere : Isabelle TABEL

Trésorier Adjoint : Nathalie MOISSINAC

Secrétaire : Marie Christine VIGUIER

Secrétaire Adjointe : Valerie PAUCOT

PROGRAMME 2015

07 février	Carnaval
14 mars	Repas dansant- Poule farcie
26, 27, 28 juin	Fête Patronale
06 septembre	Vide grenier
08 novembre	Vide Grenier spécial jouets



Saint Paul
des Landes

Municipal d'Information

A.C.C.A ST PAUL DES LANDES

La saison de chasse 2014/2015 se termine, le nombre de sociétaires est légèrement à la hausse avec trente huit cartes de chasse délivrées.

La société de chasse de St Paul des Landes est heureuse de compter parmi les adhérents, de jeunes chasseurs de plus en plus nombreux. Cette année deux permis de chasse ont été délivrés à deux nouveaux jeunes chasseurs, Thibault Duthuel et Enzo Blanc. Nous leurs souhaitons que cette passion qui est la chasse dure pendant de nombreuses années.

Concernant le gibier, 15 bracelets chevreuils ont été attribués, mi décembre un lâché de lièvres (deux trio et un lot de dix lièvres) a été effectué.

Le 25 et 26 Janvier 2014, l'A.C.C.A de St Paul des Landes a eu le privilège d'organiser la quatrième année du concours



de meutes sur lièvre « Le Bouquin du Meyrou ». Cette manifestation a mobilisé beaucoup de bénévoles. Le président Jean Louis CAQUOT remercie tous les chasseurs, les bénévoles et en particulier le personnel féminin qui ont œuvré pour la réussite de cet événement ainsi que les propriétaires fermiers et terriens et les sponsors.

Le 02 Août 2014, l'A.C.C.A a fêté les 10 ans de la maison de la chasse « Roger Teulade ». Pour cet anniversaire, un apéritif a été offert aux convives venus nombreux.

Manifestations 2015

- 21 Février : Repas dansant
- 13 Juin : Cochon à la broche

L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Une nouvelle année scolaire a débuté, il y a plusieurs semaines déjà, avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

J'entame ma 4^{ème} année au sein de l'équipe de l'APE et tous les membres s'investissent et poursuivent avec moi l'organisation des manifestations organisées tout au long de l'année. L'APE poursuit donc son but à savoir l'animation de l'année scolaire pour la recherche de fonds afin de financer au maximum les sorties et activités de nos enfants.

Avec un bureau 2014/2015 composé de : Magali DRACON (Présidente) - Laurent BASTIDE (vice-président) - Aurélie SALESSE (trésorière) - Jérôme ALAZARD (trésorier adjoint) - Géraldine BILLOUX (secrétaire) - Aurélie FLOTTE (secrétaire adjointe), l'association fonctionne grâce aux parents béné-



voles, aux membres « actifs » sur qui nous pouvons compter ponctuellement, c'est pourquoi les bonnes volontés, les coups de main seront appréciables tout au long de cette année encore. N'hésitez pas à nous contacter et à participer aux prochaines réunions.

Nous remercions la mairie pour son soutien tout au long de l'année (mise à disposition de salle communale, goûter de Noël offert aux enfants...)

Pour cette année scolaire 2014/2015, l'APE a déjà organisé une braderie vêtements le 23 novembre dernier, a participé au Marché de Noël les 13 et 14 décembre et a offert aux enfants de l'école un spectacle « Le Noël de Saperlipopette ».

Cette année scolaire se poursuivra avec pour animations :

- le quine, le samedi 24 janvier,
- le repas aligot/saucisse le samedi 2 mai,
- la fête de l'école, le vendredi 19 juin

Retenez ces dates, nous vous attendons nombreux lors de ces journées de convivialité, au bénéfice des enfants. En effet, l'Association des Parents d'Élèves va ainsi pouvoir apporter un soutien financier pour l'année 2014/2015, à toutes les activités pédagogiques des 144 enfants de l'école.

Nous espérons pouvoir continuer à apporter notre soutien aux institutrices et permettre à nos enfants de s'ouvrir à de nouvelles connaissances, à découvrir des activités, à rêver, échanger et se rencontrer.

Vous souhaitant une « très bonne année scolaire »

Magali DRACON.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

YTRAC, SANSAC, ST PAUL DES LANDES

Nous faisons partie des 2850 Associations de la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles : il y en a 24 dans le Cantal pour être au plus près des Donneurs Bénévoles.

Habitants de nos villages, c'est à vous tous que nous lançons un appel à la solidarité. En cette période où chacun face à ses problèmes a tendance à s'isoler, se replier sur soi même, nous vous proposons de **DONNER**. Donner quelque chose d'irremplaçable, puisque la science n'a encore rien trouvé d'équivalent : **votre sang**.



Participez à ce don bénévole, anonyme et gratuit vous donnera la fierté d'aider votre prochain.

1 000 000 de personnes en France sont transfusées chaque année, grâce à vos 3 000 000 de Dons. 72% des dons vont à la médecine, 28% seulement à la chirurgie. Le sang total, plasma, plaquettes sont des médicaments qui soignent et sauvent des vies. Nos médecins et chirurgiens les prescrivent en toute confiance. Les besoins en produits thérapeutiques dérivés du Sang sont en constante évolution, plus 3% en moyenne chaque année.

Autosuffisance Nationale : La collecte auprès de donateurs bénévoles et volontaires est, selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le seul système qui permet d'atteindre l'autosuffisance en matière de concentrés globulaires et d'assurer l'indépendance des Etats en matière de fourniture de médicaments dérivés du Sang. La Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles partage cet avis.



Qui peut donner ? Toute personne en bonne santé, pesant plus de 50kg et âgé de plus de 18 ans jusqu'à 70 ans, si elle a donné auparavant. La fréquence des dons : 4 fois par an pour les femmes et 6 fois pour les hommes, avec un intervalle de 8 semaines entre chaque don de sang total (4 à 500ml), sachant qu'après un don de plasma 2 semaines suffisent.

Quelques conseils : ne jamais venir à jeun, bien s'hydrater, répondre avec sincérité au questionnaire et à l'entretien avec un médecin, il en va de la sécurité du malade mais aussi de la vôtre. Prendre un temps de repos et une collation que nos Bénévoles ont le plaisir de vous servir. Tout cela nécessite entre ½h et 1 heure. Nous sommes là, près de vous, pour faciliter cet acte citoyen et vous donner un peu de convivialité. Nous pouvons tous le faire. Pour le mieux être des français, répondons présent, nous en aurons sûrement besoin un jour.

Nous avons fait des actions de promotion locale : pour la foire de printemps d'Ytrac, les tournois de foot, les courses cyclistes et des dons aux quines des écoles et du foot. Nous ne voyons pas ou très peu de retour chez nos sportifs. C'est dommage, eux plus que d'autres sont exposés et devraient avoir un comportement plus solidaire.

Bilan de nos collectes sur les 3 communes : avec **441 donneurs** présentés entre septembre 2013 et septembre 2014 dont 13 nouveaux donneurs, nous nous stabilisons (438 en 2013), mais restons inférieurs au 478 atteint en 2012. Notre population ayant augmenté, il n'est pas logique que nos dons ne progressent pas.

En 2015 répondez présents. Dates à retenir :

Ytrac : mercredi 28 janvier, mercredi 29 avril, mardi 4 août, mardi 20 octobre.

Sansac : les mardis 17 février, 9 juin, 15 septembre.

St Paul : réduit à 2 collectes les 23 mars et 6 août.

Pour tous renseignements :

Tél : 0471477339 : Pierre Mestries

Les malades vous disent MERCI.

Les 18 membres du CA vous transmettent leurs Meilleurs VŒUX 2015.

*Saint Paul
des Landes*

COMITÉ FNACA SAINT PAUL, SANSAC, YTRAC

UNE ANNÉE S'ACHÈVE...UNE DE PLUS ...

Le moment est venu pour évoquer le bilan de l'exercice écoulé.

Réunis au DOJO d'Ytrac nous étions forts nombreux pour déguster la galette des rois agrémentée d'un fort sympathique pétillant. Une belle occasion pour bien commencer l'année.

Ensuite l'assemblée générale du Comité à Saint Paul des Landes ; un moment important pour notre association qui a confirmé les liens étroits entre nous tous ou l'ensemble des adhérents a renouvelé sa confiance au bureau.

Le repas annuel s'est déroulé comme prévu à Saint Paul des Landes au Restaurant des Voyageurs et nous avons été accueillis de fort belle manière par le restaurateur ; l'ambiance chaleureuse a été partagée par de nombreux participants.

Le 19 mars nous nous sommes retrouvés aux manifestations des trois communes avec de nombreux camarades que je remercie ici.

Le 8 mai et le 11 novembre, fidèles à notre devoir de mémoire nous déposons une gerbe à chaque monument où nous nous recueillions devant le drapeau le temps d'une minute de silence.

Le comité ne pouvant organiser seul un voyage de plusieurs jours, nous avons fusionné avec le comité de Saint CERNIN pour un magnifique séjour en Toscane dont nous garderons tous un très bon souvenir.

Nous étions par ailleurs 53 pour aller passer une très belle journée à Cahors le 2 septembre ; la journée s'est terminée au foyer d'Ytrac par un apéritif dînatoire.

Le clou de l'année a une nouvelle fois été l'organisation de la traditionnelle Poule Farcie à la salle polyvalente de Saint Paul des Landes, avec la présence remarquée des représentants des 3 communes.



Bien sûr il n'y a pas que des bonnes choses. L'an dernier nous perdions un des nôtres, Louis Saint-Martin ; Fidèle parmi les fidèles, Louis était très apprécié de nous tous. A son épouse Christiane, à tous les siens, nous leurs adressons notre entière sympathie.

Plus récemment, Maurice Combret a abandonné le combat après de nombreuses années de souffrance. Maurice participait aux cérémonies de la commune de Sansac de Marmiesse. A tous les siens, nous témoignons notre soutien le plus amical.

Alors tous ensemble, continuons notre chemin. Que tous ces liens tissés depuis l'origine de notre comité nous rapprochent toujours davantage.

2014 est terminé...vive 2015 !!

**Nous formulons des vœux de santé pour vous tous
ainsi que pour vos familles.**

Bonne année à tous

Jean Lacambre

Le président

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



L'Association de Gymnastique Volontaire de SAINT PAUL DES LANDES a entamé une nouvelle saison placée sous le signe du dynamisme et de la convivialité.

Regroupant une centaine d'adhérents, de l'ado aux retraités, l'association propose 6 heures de cours hebdomadaires dispensés à la salle polyvalente de Saint Paul des Landes par une équipe de 4 animatrices diplômées.

Afin de s'adapter à la demande des adhérentes ainsi qu'aux nouvelles tendances, un cours de Zumba (jeudi de 20 h 30 à 21 h 30) a été mis en place au cours de la saison 2013-2014. Ayant connu un vif succès, ce cours animé par Sandra Troupel a

été reconduit pour la saison 2014-2015.

Si vous avez une préférence pour le step, vous apprécierez les chorégraphies créées par l'animatrice Alexandra Maure.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous pouvez vous présenter aux heures habituelles des cours et un essai gratuit des activités proposées vous sera offert (2 heures). Les cours ne sont pas réservés qu'aux femmes, donc Messieurs, vous pouvez également adhérer à notre association.



HORAIRES

Gym pour les adultes

mardi de 19h45 à 20h45 : step
de 20h45 à 21h45 : gym

jeudi de 19h30 à 20h30 : gym
de 20h30 à 21h30 : zumba

Gym pour les seniors

Mercredi de 9h à 10h
Vendredi de 9h à 10h

BUREAU

Présidente : Agnès CLAVEYROLLES

Vice-président : Patricia SARNEL

Vice-présidente seniors :
Jacqueline ROQUETANIÈRE

Secrétaire : Lauriane PLACE

Trésorière : Claude VIDALING

Trésorière adjointe :
Christiane VERMANDE

L'UNION SPORTIVE CÈRE ET LANDES (USCL)



La saison 2014-2015 de l'Union sportive Cère et Landes a débuté le 15 septembre pour l'ensemble des équipes avec un effectif global de 55 seniors masculins, de 18 seniors féminines, de 95 enfants à l'école de football de 25 vétérans et de 20 dirigeants, dirigeantes et éducateurs.

L'équipe I, qui évolue dans un Championnat Elite de District très relevé cette saison, a terminé la phase aller à la 10^{ème} place, pas très loin de l'objectif de milieu de tableau affiché en début de saison. Un bon parcours dans la coupe Combourieu restera l'objectif de fin de saison.

L'équipe II figure à une très belle 3^{ème} place dans son championnat de 2^{ème} division et garde espoir de finir à la première place afin d'accéder à l'échelon supérieur.

Pour l'équipe III, le classement à la dernière place du championnat est secondaire par rapport à l'objectif affiché, qui est celui de prendre du plaisir sur le terrain.

L'équipe féminine est classée à la 4^{ème} place de son championnat. Elle espère maintenir une telle performance et défendre fièrement les couleurs du club en coupe du Cantal.

Les vétérans débiteront pour leur part leur championnat au mois de mai.

Les présidents remercient tout particulièrement les dirigeants, éducateurs, parents, sponsors ainsi que le conseil général du Cantal et les trois municipalités de SAINT PAUL DES LANDES, LAROQUEBROU et LACAPPELLE-VIESCAMP pour leur soutien à la bonne marche de l'Union Sportive Cère et Landes.

A la mi saison, les enfants de l'école de foot sont répartis en 5 catégories allant des U6-U7 au U14-U15. Par manque d'effectif, il n'y a pas d'équipe en U16-U18.

L'école de foot, fraîchement rebaptisée Entente CERE et LANDES, se décompose en 2 catégories :

- le foot animation (enfants de 5 à 10 ans) est un groupe de 60 licenciés environ. Les rencontres se font sous forme de plateaux regroupant 2 ou 3 écoles de foot de l'ouest et du sud du Cantal.
- l'école de foot (11 à 18 ans) comprend environ 35 licenciés avec 1 équipe en U12, en U13 et U15. Comme les seniors, ces équipes participent à un championnat organisé par le District de Foot du Cantal.



Leurs résultats sont plus qu'encourageants au vu des classement respectifs se situant à ce jour à la deuxième place...

La fin d'année 2014 a été l'occasion pour l'école de foot d'organiser une soirée moules-frites durant laquelle les éducateurs ont remis aux jeunes pousses un survêtement et un sac grâce à l'implication de sponsors locaux que les responsables de l'école de football tiennent vivement à remercier. Ils remercient également tous les éducateurs, les bénévoles et les parents qui donnent de leur temps pour faire vivre et prospérer l'école de foot, vivier des équipes seniors.

L'ensemble de l'encadrement, des éducateurs et accompagnateurs adressent aux saint-paulois leurs meilleurs voeux pour l'année à venir et en profitent pour remercier à leur tour les mairies pour leur aide financière et la mise à disposition des infrastructures.



J RUGBY CLUB DES LANDES

GÉNÉRATIONS RUGBY CLUB DES LANDES : POUR QUE L'HISTOIRE CONTINUE....



Avec plus de 150 licenciés, le Rugby Club des Landes a une vocation fédératrice qui va bien au-delà des limites de notre commune pour accueillir les jeunes amateurs de rugby venus de tout l'Ouest d'Aurillac jusqu'au pays du barrage.

Depuis plusieurs années l'effectif de l'Ecole de Rugby ne cesse de croître à l'image de ce qui se passe dans tout le pays puisque le rugby est la discipline sportive qui y a le plus progressé en 10 ans avec 79 % de licenciés en plus. Il faut croire que dans une société qui perd ses repères les valeurs de fraternité, de solidarité et de respect de notre sport représentent un pôle d'attraction fort.

Ce succès quantitatif entraîne des exigences de fonctionnement dans une vie associative qui ne peut compter que sur l'énergie de ses bénévoles... Toutes les fins de semaine, ce sont souvent 3 entraînements et 3 ou 4 matches dans différentes catégories d'âge qui sont organisés dans les plaines de Prentegarde, avec tout le travail qui va autour (traçage de terrain, nettoyage des locaux, des maillots, goûters d'après match pour les plus jeunes...).

Les responsables du RCL veulent mettre en avant dans cette présentation l'énergie et l'enthousiasme de ces bénévoles qui sont des ciments essentiels de notre société et de la vie de nos villages et dont les efforts sont souvent insuffisamment reconnus.

Nous tenons également à remercier tous les partenaires du club qui le soutiennent fidèlement dans un contexte difficile et à souligner les efforts de la commune auprès de ses

différentes associations avec une mention particulière pour l'excellent travail d'entretien des terrains, des abords et des lieux de vie du club réalisés par les services municipaux : cette contribution est essentielle pour accueillir les équipes venues de toute la région en donnant une image positive de notre communauté.

CONTACT :

Les Co-Présidents du RCL :

Patricia BENITO (09.65.01.52.38)

et Jean-Luc DONEYS (04.71.46.40.25).

Le responsable de l'Ecole de Rugby :

Géraud MAURY (04.71.62.94.06).

Le Responsable de l'Entente cadet-junior :

Yannick SAINT MARTIN (04.71.46.43.69).

La Responsable des « amazones » (féminines cadettes) :

Dominique PICARROUGNE (04.71.46.05.67).



Les Amazones

Les Cadettes à 7 du Rugby Club des Landes, en entente avec Saint Simon, se comportent de fort belle manière depuis le début du championnat en octobre et sont en passe de se qualifier une nouvelle fois, pour la finale du Championnat Sud Ouest prévue le 28 mars 2015.

De belles ambitions pour cette équipe et une grande fierté pour tous les éducateurs qui ont entraîné bon nombre d'entre elles à l'Ecole de rugby du RCL !!!



RE-CREATIONS

En plus de ses ateliers traditionnels de dessin et de peinture qui sont mis en place depuis dix ans sur la commune, l'association RE-CREATIONS, qui compte désormais plus de 50 membres, a mis en place un atelier «vannerie» depuis 2013 ainsi qu'un atelier «couture» depuis octobre 2014.

Les cours de dessin et de peinture sont accessibles aux débutants ainsi qu'aux pratiquants confirmés et sont toujours encadrés par l'artiste indépendant Serge JACQUEMART

L'association participe également à l'animation de la commune en organisant par ailleurs le traditionnel marché de Noël dont la dernière édition des 13 et 14 décembre a connu un réel succès populaire. Durant ce marché, l'association a mis en place des ateliers de composition florales très appréciés à quelques jours des fêtes de fin d'année.

Les membres de l'association ont enfin exposé leurs réalisations à la médiathèque la Grange en 2014.



L'atelier vannerie, encadré pour sa part par Jean Caude SIREYSOL connaît une fréquentation et un engouement important avec notamment de nombreux hommes.

L'animation de l'atelier Couture est assurée par Marie-Laure MAURY.

Les horaires dans la semaine sont :

Peinture et dessin : Lundi soir de 20 h 30 à 22 h 30 et le mercredi de 18 h à 20 h.

Vannerie : Jeudi soir de 18 h 00 à 20 h 00.

Couture : Vendredi soir de 18 h 00 à 20 h 00.

L'atelier se situe au 2^{ème} étage de la Mairie



*Saint Paul
des Landes*

Animations

PROGRAMME CONNU DES ANIMATIONS DE L'ANNÉE 2015

Dates	Evènement
24 janvier	Quine de l'Ecole organisé par l'APE
24-25 janvier	Concours de meute sur lièvres organisé par l'ACCA
31 janvier	Voeux à la population
07 février	Grand carnaval organisé par le Comité des Fêtes
13 février	Quine du Rugby Club des Landes
15 février	Repas des Aînés
21 février	Repas dansant de la chasse organisé par l'ACCA
28 février	Repas de l'Amicale des vétérans de l'USCL
1 mars	Festival de lecture musicale
14 mars	Soirée dansante Poule Farcie organisée par le Comité des Fêtes
21 mars	Printemps des poètes - Atelier de lecture à haute voix Lecture publique (la poésie pendant la 1 ^{ère} Guerre Mondiale)
23 mars	Don du sang
11 avril	Soirée dansante Aligot Saucisse par l'USCL (Laroquebrou)
02 mai	Soirée dansante Aligot Saucisse par l'APE
16 mai	Soirée dansante Jambon Grillé par l'USCL (Lacapelle Viescamp)
17 mai	6 ^{ème} édition des Florales des Landes
13 juin	Cochon à la broche organisé par l'ACCA
19 juin	Fête de l'Ecole
26 au 28 juin	Grande fête patronale
6 Août	Don du sang
06 septembre	Vide grenier
23 au 25 octobre	11 ^{ème} édition des Automnales – Festival de Théâtre Amateur
08 novembre	Vide grenier spécial Jouets
11 décembre	Concert «Le père Noël est un rocker»
12 et 13 décembre	Marché de Noël organisé par l'association Ré-Création



Lectures Publiques – Programme Printemps 2015

Dans le cadre du cycle de lectures publiques « A pages Ouvertes », 5 animations seront proposées à la médiathèque La Grange à SAINT PAUL DES LANDES.

Date	Horaire	Auteur	Comédien
6 février 2015	9 h 00	Kethevane Davrichewy (lecture jeunesse)	Isabelle Peuchlestrade
20 mars 2015	18 h 30	Bertrand Leclair	Thérèse Canet
8 avril 2015	18 h 30	Cookie Allez	Philippe Malassagne
22 mai 2015	18 h 30	Guillaume Guéraud et Ahmed Kalouaz	Thérèse Canet et Philippe Malassagne
12 juin 2015	18 h 30	Kethevane Davrichewy	Isabelle Peuchlestrade

ELECTIONS

L'année 2015 sera marquée par deux scrutins nationaux :

22 et 29 mars : Élections départementales

Décembre 2015 (date non fixée) : Élections régionales

